#57

LVmag

Magazine municipal d'information de la ville de Lunel-Viel

OCTOBRE/NOVEMBRE/DÉCEMBRE 2022

12 Aménagement
Projet d'extension de la maternelle : diagnostic archéologique achevé

16 Dossier
Contrôler et limiter la cabanisation : comment lutter contre ce phénomène ?

28 Portrait
Un regard neuf sur la ville pour les nouveaux habitants

Halle des sports : Lunel-Viel entre dans la transition énergétique

Une chaufferie à granulés installée au gymnase p15

www.ville-lunelviel.fr

VILLE DE Lunel-Viel

Fête d'été : 4 jours au rythme des taureaux

La fête d'été s'est déroulée du 30 juin au 3 juillet. Durant ces quatre jours, abrivados, bandidos, bodegas, taureaux piscine et jeux gardians ont rythmé les rues et les arènes de la Ville. La fête des Pitchouns a attiré un jeune public venu s'essayer à diverses animations et jeux gonflables. Autant de festivités organisées pour ravir petits et grands.

Tradition taurine du 14 juillet

Les Lunelviellois se sont retrouvés pour le déjeuner au pré offert par la municipalité.

Séance de cinéma en plein air réussie

Mardi 26 juillet, la séance de cinéma en plein air a attiré un public familial dans le parc de l'Orangerie. Entre les balades à dos d'âne, le pique-nique en musique avec "*Conjunto Mezclao*" et la projection du film "*Antoinette dans les Cévennes*", la soirée a ravi petits et grands.

Cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants

Les nouveaux arrivants ont été accueillis en mairie le 3 septembre dernier par le maire, Fabrice Fenoy et les élus pour une présentation de la ville. À l'issue de la cérémonie, chaque nouvelle famille, sur les 45 nouveaux foyers recensés cette année, s'est vue remettre un kit d'information de la Ville. Une rencontre qui s'est achevée par le verre de l'amitié.

Belle affluence à la fête des associations

La fête des associations a connu une belle affluence le 3 septembre dernier. Les visiteurs sont venus en nombre à la halle des sports Pierre de Coubertin pour faire le plein d'activités en ce début de rentrée ! Pour ceux et celles qui n'auraient pas encore trouvé leur activité, le guide des associations est à consulter sur le site de la ville.

Le château a attiré les visiteurs lors des Journées du patrimoine

À l'occasion des Journées du patrimoine, Patrick Pellet, conseiller délégué à la culture et Jean-Louis Girard, membre de l'association *Archéologie et Histoire de Lunel et Mauguio* ont proposé trois manifestations qui ont attiré les visiteurs. Après une conférence sur l'histoire de Lunel-Viel animée à la bibliothèque municipale, une balade vers les carrières et la visite du château étaient organisées samedi 17 septembre. Une trentaine de personnes s'est rassemblée autour du château pour une visite guidée des lieux qui abritent aujourd'hui les bureaux de la mairie.

Félicitations à Chloé Gusella, gagnante du concours photos "L'oeil et le cœur"

La remise des prix de la 2ème édition du concours photos organisé par la CCPL "L'oeil et le cœur" a eu lieu le 21 septembre dernier à la bibliothèque municipale. La photo de Chloé Gusella a remporté Le Prix du Public et Le Coup de Cœur du Jury. L'heureuse gagnante remporte deux lots : une balade en trottinette électrique (e-trott) offerte pour deux personnes et le livre de la fédération française de photographie Florilège (les 1 000 meilleures photos de la FFP). Deux autres participants : Jean-Louis Girard et Gianna Mandallena ont été récompensés pour leurs clichés et ont reçu de la part de la Ville le livre "Soldat au front, femme à la vigne" édité en 2018.

Un piano sous les arbres
bat son record de fréquentation

2022 est un excellent cru pour le festival lunelviellois. En 2019, celui-ci avait atteint un plafond de fréquentation avec 10 000 spectateurs. L'année 2021 s'était traduite par un repli d'environ 30 %. Cette année, 11 000 spectateurs ont assisté à des concerts variés.

La popularité d'André Manoukian a braqué les projecteurs sur Lunel-Viel, avec un reportage de France 3 tourné dans l'Orangerie. Les spectateurs ont aussi apprécié la sieste musicale sur les Beatles avec André Mehmari et l'hommage d'Uros Perry à Ray Charles. Mention spéciale à Sly Johnson : l'ex Saïan Supa Crew a livré un concert généreux, jouant trois quarts d'heure de plus que prévu devant des spectateurs conquis par sa musique festive et son sens de l'humour.

Côté finance, c'est un des meilleurs bilans financiers depuis longtemps : les très bonnes recettes de billetterie et de buvette reflètent la hausse de la fréquentation. Le festival est également fortement encouragé par la Région Occitanie, qui a porté sa subvention de 4 000 à 14 000 euros. La Communauté de communes du Pays de Lunel apporte également un soutien fidèle au festival avec une aide renouvelée (10 500 €). Quant au département de l'Hérault, il continue de soutenir la manifestation par une subvention (1750 €) et par le prêt de matériel scénique, ce qui évite d'importantes dépenses de location de matériel.

De nombreuses fées se penchent désormais sur le dernier-né des grands festivals régionaux, pour le plus grand plaisir d'un public qui se partage en trois tiers : un tiers de Lunelviellois et d'habitants des alentours, un tiers de Montpelliérains, et un tiers de touristes (dont certains viennent chaque année exprès pour le festival, de Bourgogne, de Bretagne, de Charente ou de Lyon notamment). Rendez-vous l'an prochain du 23 au 27 août 2023 !

SOMMAIRE
N°57

6/11 Actualités
Carine Doz, nouvelle conseillère municipale
Une rentrée stable, mais des défis à relever
Franc succès pour le 1er tournoi d'handi-rugby à Lunel-Viel !

12/14 Aménagements
L'actualité des chantiers
Projet d'extension de la maternelle : le diagnostic archéologique est achevé

16/20 Dossier
Contrôler et limiter la cabanisation

15 & 21/23 Environnement
Une chaufferie à granulés installée au gymnase
À la cantine, les écoliers compostent leurs déchets
De nouveaux équipements pour la station de mesure

24 Tribune

25/27 Vie locale
L'actualité des commerces et associations

28-29 Portrait
Un regard neuf sur la ville pour les nouveaux habitants

30 Pratique

31 Agenda

Publication de la mairie de Lunel-Viel
Hôtel de ville - 121 avenue du Parc - 34 400 Lunel-Viel
Directeur de la publication
Fabrice Fenoy, Maire de Lunel-Viel
Rédaction et maquette
Hélène Fernandez, Service communication
Crédits photos
Service communication
Impression
JF Impression - Tirage : 2 300 exemplaires
Pour tout problème concernant la distribution du magazine, contactez le 04 67 83 46 83 - www.ville-lunelviel.fr
Ce journal est imprimé dans le respect de la démarche Imprim'Vert

Chères Lunelvielloises, chers Lunelviellois,

L'actualité de cette rentrée est particulièrement riche dans notre village. La commune continue d'accorder une attention soutenue à l'épanouissement des petits Lunelviellois : une nouvelle ATSEM et une apprentie interviennent à l'école maternelle. Celle-ci a fait l'objet de fouilles archéologiques avant le lancement prochain des travaux de l'extension. En dehors de l'école, il y a aussi la culture et le sport : pour la cinquième année consécutive, l'aide versée pour les parents pour la pratique culturelle et sportive est reconduite. Il en est de même pour le dispositif encadré par le Groupement Artistique Montpelliérain (G.A.M) qui permet aux parents et aux enfants de faire de la musique ensemble.

La préservation de l'environnement est également au cœur de ce numéro : avec près de 79 000 euros d'investissements, la chaudière au gaz de la halle des sports a été remplacée par une chaudière à granulés. C'est bon pour le climat, pour l'emploi local et pour la facture d'énergie. En matière de déchets, la révolution est en marche : désormais, tous les restes alimentaires de la cantine de l'école Courbet sont compostés. Enfin, la ville agit vigoureusement pour préserver les espaces naturels et agricoles de la cabanisation : le dossier de ce magazine fait le point sur la lutte contre les constructions et installations illégales. Amoureux de la nature, pour laquelle ils jouent un rôle de régulation, les chasseurs sont ravis de leur nouveau mazet.

Il se passe toujours quelque chose à Lunel-Viel : de la boxe à la salsa, du futsal au basket, les activités sportives et associatives ne cessent de se développer. Le village est attractif, comme en témoigne ces portraits de nouveaux arrivants à qui nous souhaitons la bienvenue. Enfin, les occasions de nous retrouver seront multiples : entre les activités de la Ruche, l'expo Street Art et son atelier graph, le marché du vendredi et la journée festive d'avant-Noël le 17 décembre, il y a de quoi être enthousiasmé par la vitalité de notre village.

@FabriceFenoyLV

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux !

villedelunelviel **@Lunel_Viel** **@villedelunelviel**

Pour toutes questions sur le magazine, contactez la rédaction : communication@ville-lunelviel.fr

230 550 **euros** d'aides du Département

C'est le montant des subventions départementales allouées à la Ville de Lunel-Viel pour la réalisation de projets structurants pour le cadre de vie de ses habitants. Depuis juillet 2020, plusieurs projets ont été initiés par la municipalité dans tous les secteurs de la ville. Certains sont en cours de réalisation, d'autres verront le jour dans les mois à venir, ils sont soutenus par le Département : extension de l'école maternelle (110 000€), agrandissement de la crèche (14 000€), aménagement de l'accueil de l'Hôtel de Ville (16 500 €), étude urbaine (28 000€), aide à la culture (1 750€ pour le festival de piano), déplacements doux (72 300€ pour le projet de La Traverse)… La collectivité met tout en œuvre pour améliorer le quotidien des Lunelviellois.

Maintien à domicile : pensez **au portage de repas !**

Le service de portage de repas à domicile existe depuis plus de 20 ans sur la commune, il a été mis en place afin de rendre service aux plus âgés et aux personnes en invalidité provisoire ou définitive suite par exemple à un accident, une sortie d'hôpital ou une maladie. Pour en bénéficier, il faut s'inscrire auprès de l'accueil de la mairie.

Ce service propose des repas livrés le midi, qui sont composés d'entrée, d'un plat de viande ou de poisson, accompagnés de leur garniture, puis d'un laitage ou fromage et d'un dessert ou fruit de saison. Chaque repas répond au régime alimentaire souhaité : pauvre en sucre ou pauvre en sel ou les deux. Ils sont confectionnés en emballages individuels à la cuisine centrale d'Elior (Lunel) qui assure aussi les menus des cantines scolaires. Les livraisons sont effectuées quatre fois par semaine, du lundi au vendredi par un agent municipal spécialement formé pour ce service aux usagers. Le plat est à réchauffer. Le tarif du portage des repas à domicile est fixé à 4,56 €. Il est possible de réduire le coût du repas en bénéficiant d'aides financières accordées par le département (aide sociale, APA). Pour constituer un dossier, contactez le CCAS au 04 67 83 86 88.

Coup de pouce jeunes

Aide à la pratique sportive et culturelle

Votre enfant souhaite faire du sport, pratiquer une activité culturelle ou participer à des ateliers collectifs de pratique musicale ? La ville de Lunel-Viel agit en faveur des jeunes afin qu'ils aient accès à la culture, au sport et aux loisirs. Ainsi, elle reconduit pour la saison 2022-2023 son dispositif d'aide. Les dossiers sont à retourner avant le 24 octobre 2022.

Afin de permettre aux jeunes Lunelviellois d'accéder plus facilement aux activités sportives et culturelles, le dispositif d'aide destiné aux jeunes de la commune, de 4 à 17 ans, est prolongé jusqu'au 24 octobre 2022. Cette aide permet d'obtenir une prise en charge d'une partie des frais d'inscription d'un club sportif ou d'une association culturelle de la commune ou de bénéficier d'ateliers collectifs de pratique musicale dispensés par le GAM. Pour en bénéficier, il faut : être domicilié à Lunel-Viel ou être scolarisé dans l'une des deux écoles communales et être inscrit dans un club sportif ou une association culturelle de la commune. Ces aides, octroyables selon différents critères, sont limitées à une activité par enfant et par foyer. Les dossiers d'inscription sont à retirer en mairie et doivent être retournés complétés avant le 24 octobre 2022. Le dispositif permet chaque année à plus d'une trentaine de jeunes, de bénéficier d'une aide de 60 à 80 € attribuée selon le quotient familial. Les adhésions qui ont accompagné cette démarche concernent une dizaine d'associations et clubs lunelviellois. Un soutien au dynamisme associatif du territoire bienvenu pour les clubs.

+ d'info :
Auprès de l'EVS au 06 31 18 40 53 ou par mail à : evs.laruche@ville-lunelviel.fr

ESPACE JEUNES

Un lieu d'activités **pour les ados**

Après une pause estivale en août, la structure accueille les jeunes adolescents de la commune pour une nouvelle année riche en activités variées, les mercredis après-midi de 14h à 18h30 en période scolaire et du lundi au vendredi de 14h à 18h30 en période de vacances scolaires.

L'Espace Jeunes est un lieu d'accueil pour les adolescents âgés de 10 à 17 ans. Il fonctionne en structure ouverte, c'est-à-dire que chacun peut s'y rendre librement, durant les jours et les heures d'ouverture. Différentes activités, sorties à la journée ou veillées sont proposées sur l'année. Le montant annuel de l'adhésion (de 30 à 40 € de septembre à juillet) est établi selon le quotient familial, il passe à demi-tarif à partir de mars et peut être souscrit en juillet au tarif découverte.

+ d'info :
Renseignements et inscriptions au 04 67 83 46 93 ou par mail : espacejeunes@hotmail.com
Clubados Lunelviel

Conseil municipal

Carine Doz, nouvelle conseillère municipale

Le conseil municipal de Lunel-Viel, qui s'est tenu lundi 10 octobre, a été l'occasion d'installer une nouvelle conseillère municipale. Carine Doz, suivante sur la liste de la majorité municipale, succède à Gaëtan Parigi, conseiller démissionnaire.

Carine Doz, installée à Lunel-Viel depuis 2014, prend la suite de Gaëtan Parigi, conseiller municipal de la majorité, qui a démissionné de son poste pour raisons personnelles, mi-août. Tous les deux étaient sur la liste "*Un Nouvel Elan*" emmenée par Fabrice Fenoy lors des élections municipales de 2020. Conformément au code électoral le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. C'est pour cette raison que la nouvelle élue vient à siéger pour le reste du mandat qui prendra fin en 2026.

Commission cadre de vie

Professeur d'anglais au lycée Victor Hugo à Lunel, la nouvelle élue, rejoint à 51 ans l'équipe municipale en qualité de conseillère municipale. Elle officiera dans la commission "cadre de vie". Carine Doz a rejoint la liste majoritaire car elle y a trouvé une adéquation avec sa vision : « *la volonté de développer des projets pour le village, d'en faire un village agréable, dynamique, ouvert à tous. J'ai également rencontré des gens investis, bienveillants et des personnalités différentes venant de tous horizons, c'est aussi ça Lunel-Viel ! J'ai découvert le village, que je traversais pourtant tous les jours, grâce à l'agence immobilière qui m'a fait visiter la maison que j'ai achetée il y a huit ans déjà. C'est un village à taille humaine, calme et familial avec un dynamisme culturel apprécié de tous et un cadre de vie sain et agréable qu'il faut conserver pour les Lunelviellois.* »

Recensement

La Ville recrute des agents recenseurs

La Ville de Lunel-Viel recrute jusqu'au 6 novembre neuf agents de recensement.

La prochaine campagne annuelle du recensement, organisée conjointement par la Ville et l'INSEE, aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023. Dans cette perspective la ville de Lunel-Viel recrute neuf agents recenseurs en contrat de vacation (découpage de la ville en 9 secteurs) qui seront chargés d'effectuer la collecte des données de recensement auprès des habitants dont les logements vont être recensés.

Les candidats à l'emploi d'agent recenseur devront être disponibles à partir du 3 janvier car ils bénéficient d'une formation préalable et obligatoire sur les techniques et les procédures de recensement, sous la forme de deux demi-journées, ainsi qu'une tournée de préparation sur le terrain. Toute personne intéressée par cette mission peut déposer sa candidature, accompagnée d'une lettre et d'un CV, auprès du secrétariat général de la mairie ou par mail à l'adresse secretariat-general@ville-lunelviel.fr

Les personnes candidates devront veiller à la confidentialité des informations recueillies et faire preuve d'une totale discrétion dans leurs échanges avec les habitants rencontrés. Date limite de réception des candidatures : 6 novembre 2022

+ d'info :
Détail de l'offre d'emploi à consulter sur : www.ville-lunelviel.fr

Le retour du marché des **producteurs**

Le marché des producteurs revient à Lunel-Viel le vendredi soir de 17h à 20h.

Les producteurs locaux seront présents tous les vendredis soir sur la place du 14 juillet pour proposer leurs produits : fruits et légumes, fromages, charcuterie, œufs et plats traiteur.

+ d'info :
Consultez la page facebook des producteurs
Le marché de Lunel-Viel

Vide-grenier junior : les inscriptions **sont ouvertes !**

La ville organise, comme chaque année, le samedi 26 novembre, son traditionnel vide grenier réservé aux enfants.

De 9h à 13h, les jeunes vendeurs proposent à la vente des livres, jouets, vêtements, etc, qu'ils n'utilisent plus… Les bonnes affaires sont assurées ! Pour s'inscrire, l'enfant doit avoir entre 4 et 18 ans et résider ou être scolarisé à Lunel-Viel. Inscriptions à partir du 24 octobre, en complétant le formulaire disponible à l'accueil de la mairie ou sur le site internet de la ville.

+ d'info :
Renseignements et pré-inscription en mairie au 04 67 83 46 83

Écoles

Une rentrée stable, mais des défis à relever

Entre stabilisation globale des effectifs, environnement apaisé avec un allégement des classes et l'ouverture d'une classe supplémentaire pour les CE2, la rentrée scolaire à Lunel-Viel est marquée par une hausse des élèves accueillis sur les temps de loisirs périscolaires, et notamment la cantine. Gage de l'attractivité et de la qualité du périscolaire, c'est aussi un défi quotidien pour les équipes d'animation sur le terrain.

Cette rentrée 2022 affiche un effectif global stable avec 523 écoliers qui ont repris le chemin de l'école contre 524 l'année dernière. Si la maternelle perd quelques élèves avec 198 cette année contre 204 élèves l'an dernier, l'élémentaire en gagne de nouveaux. Pour les primaires, ils étaient 320 l'année dernière et 325 cette année. Cette légère hausse des effectifs, qui a conduit en 2020 à l'ouverture d'une classe supplémentaire (GS/CP) basée à l'élémentaire, voit de nouveau la création d'une classe supplémentaire à Courbet qui passe de 12 à 13 classes. Si les CP, CE1, CM1 et CM2 affichent tous des classes à double niveau, seuls les CE2, toujours aussi nombreux, affichent trois classes complètes. L'aménagement de la salle informatique en salle de classe pour créer cette classe supplémentaire a permis d'alléger les effectifs et de redistribuer les postes informatiques dans les classes. Dans chaque classe, entre 24 et 27 élèves (dont une à 20 élèves), le nombre moyen d'élèves par classe (25) offre un environnement amélioré. Nouveauté de cette année, l'école maternelle accueille une nouvelle ATSEM et un contrat de professionnalisation dans la petite enfance qui viennent renforcer l'équipe pédagogique.

Retour du self-service

Avec 326 repas commandés (en moyenne) par jour dont 230 au self Gustave Courbet et 96 en maternelle, la pause méridienne enregistre une hausse de fréquentation de 11% en deux ans.

Depuis la rentrée, les enfants de l'école Courbet ont retrouvé le self-service avec le choix des entrées et des desserts, tandis que les petits de maternelle déjeunent également dans un environnement plus serein avec deux salles de restauration.

Côtés travaux, le projet d'agrandissement de la maternelle avance puisque le diagnostic archéologique s'est terminé en août dernier (cf article p. 12). Quelques aménagements apportant sécurité et confort sont programmés sur les deux établissements, pour les vacances de la Toussaint. Des rideaux occultants et des films de protection seront installés sur les fenêtres et portes des salles de classe. Ces travaux d'un montant de 5 330 € entrent dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS).

Des activités périscolaires éducatives

Concernant les projets périscolaires mis en œuvre cette année sur les deux écoles, on retrouve les animations et les décorations de la cantine autour des thématiques et grands temps forts du calendrier : Halloween, Noël et le Carnaval. À l'élémentaire, Noël sera décliné sur la thématique "des Romains" tandis qu'à la maternelle c'est le thème "tenue de soirée" qui sera proposé. Sur les deux établissements, seront reconduits sur les temps d'accueils périscolaires du soir, des ateliers parentalité. Parents et enfants se retrouveront sur les structures pour partager des moments de complicité. Les écoliers de l'élémentaire seront sensibilisés au développement durable avec la réalisation d'un personnage de bande dessinée. Pour les petits de maternelle, un projet autour de la découverte du monde sera mis en place avec différentes activités. Au programme également, la création d'un journal trimestriel " la gazette de l'ALP maternelle" et l'adoption prochaine d'un poisson rouge qui fera son arrivée dans la salle ALP.

Les animations encadrées sur les temps périscolaires sont menées par les animateurs sur le temps de la pause méridienne et sur les temps d'accueils du matin et du soir. Du sport, de la culture et des activités manuelles…autant d'activités proposées aux enfants pour développer leur créativité.

Atelier d'origami proposé à l'école Courbet ou dessin à la craie dans la cour de l'école maternelle.

En chiffres

523 élèves

198 en maternelle *répartis en 8 classes de la petite à la grande section (dont une classe à Gustave Courbet : 1 PS / 2 PS-MS / 1 MS / 2 MS-GS / 1 GS)*

325 en élémentaire *répartis en 13 classes du CP au CM2 (2 CP / 1CP-CM2 / 2 CE1 / 1 CE1-CM1 / 3 CE2 / 2 CM1 / 2 CM2)*

326 repas *commandés en moyenne par jour sur les deux établissements scolaires dont 230 au self Courbet et 96 en maternelle*

35 agents municipaux *interviennent au sein des écoles : ATSEM, animateurs, agents de la cantine, agents d'entretien…*

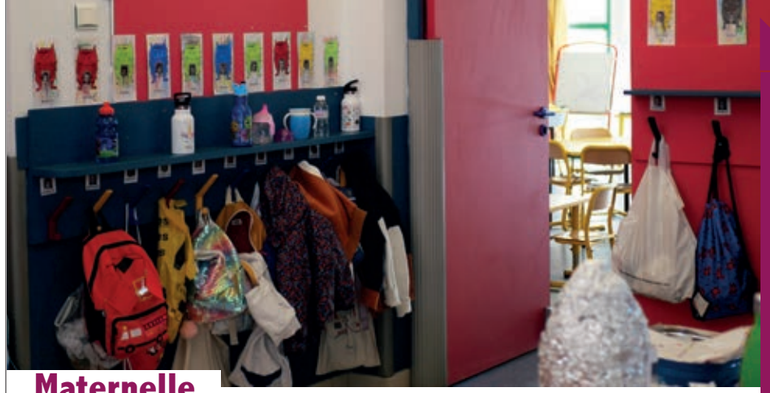

Maternelle

Une nouvelle Atsem aux petits soins pour les écoliers

Depuis jeudi 1er septembre, jour de rentrée, une nouvelle Atsem (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles) a pris ses fonctions à l'école maternelle des Thermes. Il s'agit d'Alice Levent qui a été recrutée par la mairie, suite à un poste laissé vacant après un départ à la retraite.

Originaire de Reims, Alice Levent s'est installée il y a 13 ans dans la région héraultaise et plus particulièrement à Sussargues. Âgée de 41 ans et maman de deux enfants, l'Atsem a décroché son concours en décembre dernier. Cette ancienne éducatrice sportive a changé de voie pour devenir agente spécialisée des écoles maternelles (Atsem). « *Je donnais des cours de gymnastique rythmique et sportive (GRS) et de fitness avant l'épidémie de la Covid-19 puis mon activité s'est arrêtée. Titulaire d'un CAP petite enfance, j'ai alors proposé mon aide à l'école de mon village, notamment avec le renforcement du protocole sanitaire. C'est comme ça que j'ai découvert le métier.* »

Aujourd'hui, c'est auprès de Nathalie Michel, enseignante dans la classe des petites sections, qu'Alice accueille et prend soin des tout-petits. En binôme avec la maitresse, elle assure un rôle clé au sein de l'équipe. « *Mon rôle est d'accompagner les enfants dans leur vie quotidienne à l'école, je vais gérer les passages aux toilettes et veiller à l'hygiène des enfants. J'aide également l'enseignante dans les activités pédagogiques en apportant mon aide aux élèves pendant les ateliers. Il s'agit de les aider à grandir et de leur faire gagner en autonomie, surtout les petites sections, ce sont des bébés quand ils arrivent* ». En plus d'assister pendant les heures de classe la maîtresse de maternelle, Alice continue de donner des cours de fitness, même si la jeune quadragénaire semble bel et bien avoir trouvé sa voie : travailler avec les enfants en école maternelle.

Zoom sur

Emma Marquez, 15 ans en apprentissage à la maternelle

Originaire de Lunel-Viel, la jeune fille suit une formation en CAP Accompagnant éducatif petite enfance (AEPE) à l'école maternelle Les Thermes. Cette formation d'une durée de deux ans, après la 3ème, prépare aux métiers de la petite enfance.

« *J'ai effectué mon stage de 3ème à l'école maternelle et cette expérience a conforté mon choix de m'orienter dans le milieu de la petite enfance. Aujourd'hui, c'est bizarre de revenir à l'école maternelle pour y travailler, car j'y ai passé mes années de maternelle et je retrouve les ATSEM que j'ai connues enfant et qui m'apprennent le métier. J'interviens sur l'école en alternance : j'enchaîne trois semaines en milieu professionnel à la maternelle puis une semaine de cours. Je trouve cela très enrichissant, ce qui me plaît c'est d'être aux côtés des enfants* », confie Emma.

Élus et citoyens étaient au rendez-vous de la manifestation, aux côtés du président du Comité Départemental Handisport de l'Hérault et des membres dirigeants de l'amicale du tournoi des 6 nations.

Solidarité

Franc succès pour le 1er tournoi **d'handi-rugby** à Lunel-Viel !

Les 2 et 3 juillet derniers, la ville de Lunel-Viel accueillait pour la première fois un tournoi de rugby fauteuil à la halle des sports Pierre de Coubertin. Des athlètes internationaux et les champions de France de la discipline, l'équipe des Sharks de Montpellier, étaient présents pour offrir une très belle manifestation solidaire ouverte à tous. Une nouvelle édition qui promet d'être à nouveau une vraie réussite est programmée pour 2023.

La première édition du tournoi handi-rugby organisé à l'initiative de Valéa Santé et en partenariat avec la mairie, l'association *Autour d'handi* et l'équipe des Sharks de Montpellier a rencontré un franc succès. Au-delà de la discipline sportive pratiquée par ces sportifs de haut niveau, c'est un véritable élan de générosité qui s'est manifesté tout au long du week-end.

Les manifestations sportives se sont enchaînées dans une salle comble avec quatre matchs, des démonstrations et des initiations à la pratique du rugby-fauteuil. L'adjoint à la vie associative et au handicap, Patrice Grandgonnet, porteur du projet avec Florence Faure, conseillère à la jeunesse et aux sports, a rappelé « *l'importance d'une telle manifestation pour sensibiliser au handicap et à la différence* », avant de remercier les partenaires qui ont participé à cette formidable opération. « *Merci à tous ceux qui se sont mobilisés pour faire de cette journée une réussite : les partenaires et les bénévoles dont les deux associations lunelvielloises "Autour d'Handi" et "Alacool", et nous vous donnons rendez-vous l'an prochain !* »

Grâce à cet élan de générosité, la ville de Lunel-Viel a été invitée au MHR, le club de rugby Montpellier Hérault Rugby, pour la rencontre Montpellier-Pau qui s'est déroulée le 24 septembre dernier au stade de rugby à Montpellier. L'occasion de réunir les deux boucliers du rugby : le bouclier de Brennus qui récompense chaque année le champion de France de Rugby, qui n'est autre que Montpellier depuis leur victoire en finale en juin dernier, et le bouclier des champions de France de handi-rugby, les Sharks de Montpellier !

Aux côtés de Patrice Grandgonnet, adjoint à la vie associative, Carole Laurent de l'association Autour d'Handi, des représentants de Valéa Santé, les joueurs des Sharks de Montpellier et Fulgence Ouedraogo, ancien joueur du MHR, tous prennent la pose devant les deux boucliers du rugby réunis.

d'info
Retrouvez la vidéo de l'événement sur la chaîne **Youtube** de la Ville de Lunel-Viel :
https://youtu.be/HRhrCRUHv2w

CCAS

Mobilisés pour la distribution alimentaire

Toute l'année, les bénévoles du CCAS se mobilisent pour la distribution de l'aide alimentaire qui a lieu tous les quinze jours à l'espace solidarité. Durant l'été, le CCAS réactualise les droits et les dossiers des bénéficiaires de l'aide alimentaire et instruit les dossiers des nouveaux demandeurs. À ce jour, il y a 36 foyers soit 97 personnes inscrites pour l'aide alimentaire. Certains bénéficiaires ne se sont pas réinscrits à la rentrée car leur situation personnelle s'est améliorée et leurs droits sociaux ont évolué (c'est le cas de 46% des non-réinscriptions). Environ 38% ont retrouvé une activité professionnelle qui a permis d'augmenter les ressources du foyer et 23% des anciens inscrits ont déménagé. Les accompagnements sociaux par les assistances sociales, le CCAS, le PLIE budget et emploi ont permis à 62% des anciens bénéficiaires de sortir du dispositif de l'aide alimentaire. « *Cet accompagnement social complémentaire avec l'intervention de plusieurs partenaires et en particulier les assistantes sociales et les intervenantes du PLIE est une satisfaction pour le CCAS* », explique Sylvie Froidure, adjointe à la solidarité. Pour bénéficier de l'aide alimentaire à Lunel-Viel, le seuil plafond est de 10€ par jour par foyer. Les dossiers sont à effectuer auprès du CCAS. La distribution de l'aide alimentaire a lieu une fois tous les 15 jours le mercredi après-midi à partir de 15h, à l'espace solidarité, rue de l'Occitanie. Dates des prochaines distributions : les mercredis 19 octobre, 2, 16 et 30 novembre, 14 décembre, 11 et 25 janvier 2023.

Espace de vie sociale

Échanger des services entre habitants

La volonté de l'Espace de Vie Sociale (EVS) est de permettre les rencontres, favoriser les échanges et les partages, encourager les initiatives collectives et solidaires. Parmi les projets plébiscités, on retrouve «Les Petites Mains». Il s'agit de développer les échanges de services entre habitants.

L'espace de vie sociale *La Ruche* a pour objectif principal de mettre en relation les habitants en créant du lien social et en valorisant les compétences de chacun. Suite à une concertation avec le public menée en février 2022, un projet nommé "Les petites Mains" a été mis en place. Le principe : permettre aux habitants de s'entraider pour des services gratuits, non commerciaux et ponctuels. Il peut s'agir de promenade de chien, garde d'animaux, dépannage d'ordinateur, assistance pour des problèmes internet, bricolage pour petits travaux, réparation de petits appareils, aide pour du jardinage extérieur, déplacement pour la déchèterie, réparation de vélo et covoiturage... Pour proposer ses services, et faire part de ses besoins, un formulaire et une charte de bonne conduite sont disponibles à l'accueil de La Ruche, à la bibliothèque municipale.

Envie de rencontrer du monde, d'échanger, de partager ? Besoin de vous exprimer, de transmettre un savoir, faire découvrir vos passions ? Venez, vous êtes tous les bienvenus ! La Ruche est un espace ouvert aux initiatives et aux projets des habitants. Si vous souhaitez mettre en place une conférence citoyenne ou un atelier sur le thème de votre choix, contactez *la Ruche* au 06 31 18 40 53 ou par mail à : evs.laruche@ville-lunelviel.fr

d'info :
Retrouvez le programme complet des animations proposées par l'EVS dans l'agenda en page 27.

La distribution de l'aide alimentaire a lieu une fois tous les 15 jours le mercredi après-midi à partir de 15h, à l'espace solidarité, rue de l'Occitanie.

d'info :
Permanence du CCAS, rue André Auguste, du lundi au vendredi de de 9h à 12h. Prise de rendez-vous au 04 67 83 46 88

Le CCAS lance un appel **aux bénévoles**

Vous souhaitez donner de votre temps et être utile ? Le Centre Communal d'Action Sociale de Lunel-Viel recherche des bénévoles volontaires pour mener des actions auprès des seniors. Vous disposez d'un peu de temps, vous êtes sensible à l'isolement des personnes... Déposez votre candidature auprès du CCAS de Lunel-Viel.

d'info :
Contactez le CCAS au 04 67 83 46 88.

Les permanences du PLIE reprennent

Le PLIE Est Héraultais tient des permanences une fois par mois au CCAS de Lunel-Viel pour un accompagnement personnalisé vers l'emploi et le budget. Les prochaines permanences du PLIE EMPLOI auront lieu les jeudis 3 novembre et 1er décembre de 9h à 12h et les "Points conseil budget" auront lieu les vendredis 28 octobre, 25 novembre, 16 décembre de 9h à 12h.

Permanences Mutuelle pour tous

Le CCAS, en partenariat avec ACTIOM, association d'assurés loi 1901, propose une complémentaire santé accessible à tous les Lunelviellois. Sans questionnaire de santé et sans condition de revenu, la mutuelle solidaire assure une couverture de soins à plusieurs niveaux avec des tarifs négociés. Dates des prochaines permanences en mairie : les vendredis 18 novembre et 16 décembre de 9h à 12h.

d'info :
Les inscriptions pour les permanences PLIE et "Mutuelle pour tous" se font auprès du CCAS au 04 67 83 46 88.

École maternelle

Projet d'extension : le diagnostic archéologique est achevé

Le service départemental d'archéologie a mené cet été un diagnostic archéologique sur le site de l'école maternelle Les Thermes. Objectif : évaluer son potentiel archéologique afin d'obtenir de la Drac (Direction régionale des affaires culturelles) le feu vert pour le démarrage des travaux qui devraient débuter cet automne.

Le projet d'agrandissement de l'école maternelle "Les Thermes" est à l'origine d'un diagnostic archéologique mené par l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) sur prescription de l'État (la Drac Occitanie). La localisation des travaux, à proximité de vestiges archéologiques déjà connus de l'agglomération antique, a ainsi nécessité des recherches préalables afin de détecter la présence d'éventuelles autres structures dont la conservation pourrait être impactée par les travaux de la commune.
Une équipe d'archéologues est donc intervenue quelques jours avant la rentrée scolaire. L'opération s'est déroulée du 23 au 25 août dernier, et a consisté en l'ouverture de deux tranchées mécaniques sur l'emprise du projet d'aménagement, destinées à identifier la présence de vestiges anciens.
Après la fouille et l'enregistrement des découvertes, les sondages ont été soigneusement rebouchés pour permettre une rentrée scolaire dans les meilleures conditions. L'heure est désormais à l'étude des vestiges qui seront détaillés par les archéologues dans un rapport d'intervention remis au service régional de l'archéologie d'Occitanie.

ENTRETIEN AVEC … **Benoît Ode,** de la Drac

Du 23 au 25 août, des archéologues ont sondé le périmètre concerné par le projet d'agrandissement de l'école maternelle des Thermes. Objectif ? S'assurer de l'absence ou de la présence de vestiges avant le lancement des travaux. Entretien avec Benoît Ode, du service archéologie de la Drac.

Qu'est-ce que la Drac ?

La Drac, c'est la direction régionale des affaires culturelles. C'est un service déconcentré du ministère de la Culture en région. Les différents services de la Drac Occitanie sont ceux de la Création et de l'Action culturelle, ainsi que ceux du Patrimoine : les services de l'architecture (avec les Architectes des Bâtiments de France), les Monuments Historiques, et le service régional de l'archéologie dont je fais partie depuis une quinzaine d'années.

Pourquoi mener un diagnostic archéologique à l'école maternelle?

Le service régional de l'archéologie est chargé de mettre en œuvre la politique de l'État en matière d'archéologie, et cherche donc à concilier la recherche scientifique, la conservation du patrimoine et l'aménagement du territoire. À cet effet, on reçoit et on suit les différents projets de construction. Lorsque ces projets d'aménagement menacent le patrimoine ou risque d'endommager des vestiges archéologiques, on émet des prescriptions d'opérations, c'est ce que l'on appelle l'archéologie préventive. Elle se déroule en deux phases. Une première phase de diagnostic archéologique consiste à déceler les vestiges présents sur le site et ensuite, en fonction de l'intérêt et de la conservation du site, on détermine la nécessité d'éventuelles fouilles. L'intérêt étant de conserver le patrimoine historique. Ici, le projet d'aménagement de l'école maternelle de Lunel-Viel se situe à proximité immédiate des vestiges de thermes gallo-romains l'objectif était de savoir si les vestiges se poursuivaient sous le futur projet.

Comment s'est déroulé ce diagnostic ?

Cette opération préventive de diagnostic a été menée par deux archéologues de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap). Ils ont réalisé deux tranchées, avec une pelle mécanique, sur l'emprise du projet d'aménagement afin d'identifier et d'étudier la présence de vestiges anciens. Une fois l'opération de terrain terminée, les archéologues étudient les vestiges découverts et réalisent un rapport de diagnostic. C'est sur la base de ce document que la Drac détermine s'il y a lieu, ou non, de réaliser des fouilles plus approfondies.

Quels sont les résultats et quelles sont les prochaines étapes ?

Des vestiges archéologiques de faible importance, puisque déjà abîmés par des travaux agricoles ou par des constructions anciennes, ont été relevés. Les archéologues sont en train d'étudier et de dessiner les vestiges mis au jour, en particulier des fragments de poterie romaine et médiévale. Bien que modeste, cette opération a permis de récolter de nouvelles informations sur l'histoire et le patrimoine de Lunel-Viel. L'archéologie s'arrête donc là, il n'est pas nécessaire d'engager des fouilles et d'aller plus loin. Au terme de ces sondages, la DRAC Occitanie s'est prononcée en faveur du projet d'agrandissement de l'école maternelle. Les travaux pourront commencer comme prévu par la municipalité.

Comment ce diagnostic est-il financé ?

Alors que les fouilles préventives sont financées par les aménageurs privés et publics, les opérations de diagnostics, réalisées auparavant, sont financées par l'impôt. La redevance d'archéologie préventive est adossée à la taxe d'aménagement, toutes deux sont prélevées lors des travaux de construction, ou d'aménagement affectant le sous-sol, et soumis à déclaration et autorisation. Cette redevance permet d'abonder un fond national pour l'archéologie préventive qui finance les diagnostics archéologiques ainsi que les fouilles réalisées par les particuliers.

L'actualité des chantiers

Une étude géotechnique d'avant-projet réalisée à l'école maternelle

Une prospection géotechnique a été réalisée cet été à l'école maternelle Les Thermes.

En date du 4 août dernier, les sondages géotechniques réalisés dans l'enceinte de l'école maternelle ont permis d'identifier les caractéristiques du site avant le début des travaux d'agrandissement de l'établissement scolaire programmés pour l'année prochaine. Les buts de cette étude sont de définir le contexte géotechnique et hydrologique du site, d'étudier un ou plusieurs types de fondations à mettre en œuvre pour le bâtiment projeté ainsi que les paramètres géotechniques à retenir pour l'exécution des futurs travaux.

À cet effet, le premier sondage géologique de la nature du sol sera suivi par une reconnaissance géotechnique, après validation des fouilles archéologiques, portant sur la nature des fondations réalisée aux droits des futures extensions.
Coût des travaux : 6500 €

Hôtel de Ville : un nouveau réseau pour les eaux pluviales

Afin d'éviter l'inondation des salons et de la cour intérieure de l'Hôtel de Ville, à l'occasion de fortes pluies, la mairie a procédé à des travaux devenus indispensables, de renforcement du réseau des eaux pluviales dans le bâtiment.

Les travaux confiés à l'entreprise Razel Bec ont été réalisés durant le mois de juillet. Il s'agit de refaire à neuf le réseau d'eaux pluviales partiellement enterré et de le raccorder au collecteur existant installé à cet effet lors des travaux de la rue du Dardaillon. Jusqu'à cette année, le bâtiment de la mairie était très vulnérable aux inondations. En raison d'une part, d'une conduite souterraine d'évacuation des eaux puviales insuffisante, et de l'inefficience du vieux puisard encombré par des racines. Résultat : à l'occasion d'orages et d'épisodes cévenols, l'eau s'accumulait dans le patio et innondait le rez-de-chaussé. Le chantier a permis de reprendre les canalisations sous le bâtiment et de poser des canalisations de 250 mm de diamètre, sur une longueur cumulée de plus 100m, ainsi que l'installation de trois nouvelles grilles d'évacuation des eaux pluviales installées à proximité du bâtiment. Les travaux, d'un montant de 47 000 € permettront de maintenir le bâtiment hors d'eau. Ils s'intégrent dans une opération globale de diagnostic et de sauvegarde, et vont permettre d'envisager le projet de rénovation de l'accueil du public au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville qui a fait l'objet d'une étude de faisabilité.

Rétrocession

Acquisition à titre gracieux de trois parcelles **rue de l'Égalité**

La commune vient de faire l'acquisition à titre gracieux de trois parcelles rue de l'Égalité sur les six petites parcelles privées, sur l'espace public de la rue. Ces nouvelles acquisitions permettront à la Ville, à terme, d'engager des travaux de réfection des réseaux secs et humides.

Suite au conseil municipal du 4 avril 2022, il a été voté à l'unanimité la rétrocession des bandes de chaussée privées d'une superficie de 5, 6 et 7m² sur la rue de l'égalité. Des engagements ont été convenus entre les propriétaires des fonds privés et la commune pour leur acquisition à titre gracieux. Le transfert de propriété a été signé en mairie avec chacun des trois propriétaires, le maire et Maître Pradal. Ces acquisitions permettront à la commune, une fois que les trois parcelles restantes seront également rétrocédées à la Ville, de réaliser de nouveaux aménagements rue de l'Égalité. Outre la réfection des réseaux, la mairie souhaite réaliser des travaux sur la chaussée permettant les modes de circulation doux pour répondre à la sécurité en cœur de ville.

Le 9 septembre dernier, les propriétaires des parcelles de la rue de l'égalité ont été reçus en mairie pour la signature des contrats de rétrocessions.

TRAVAUX - RÉALISATIONS

Remplacement de deux portes à la crèche *Les Bisounours* et au local de *La Poste*

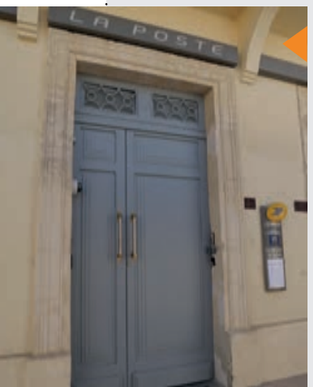

L'ancienne porte d'entrée, vetuste et usée par le temps, du local de *La Poste* a été remplacée par une nouvelle porte en bois répondant aux dispositions réglementaires. Coût : 5 160 *€ TTC*

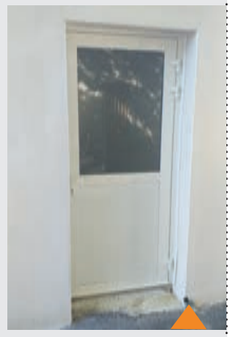

La porte de l'entrée de secours de la crèche *Les Bisounours* a également été remplacée par une porte en aluminim anti-effraction et sécurité contre l'incendie. *Coût : 2 524 € TTC*

L'installation de la nouvelle chaufferie comprend deux chaudières à biomasse (granulés de bois) d'une puissance d'un peu plus de 60 kW (puissance individuelle de 32kW) pour une production de chaleur biomasse de 77 000 kWh/an.
La nouvelle installation comprend également la création d'un silo de stockage d'une capacité de 9 tonnes de granulés.

La mise en service de la nouvelle chaudière à granulats a eu lieu le 5 octobre dernier en présence du maire Fabrice Fenoy et de Marie Pellet-Laporte, 1ère adjointe à l'initiative du projet, accompagnés du bureau de contrôle électricité et sécurité (DEKRA), du prestataire qui a installé la chaufferie (Cap bio) et du fournisseur (Okofen).

Aides pour la rénovation énergétique

Pourquoi pas vous ?

Vous habitez en Pays de Lunel ou projetez d'éffectuer des travaux ou la réalisation de vos projets pour votre logement. La Communauté de Communes propose des permanences de conseil avec ses partenaires.

Contact : 04 67 83 87 00
https://www.paysdelunel.fr/vivre-ici/ameliorer-mon-cadre-de-vie/les-permanences/

+ d'info sur le chauffage à granulés :
https://sechaufferaugranule.fr

Transition énergétique

Une chaufferie à granulés installée au gymnase

Dans le cadre de sa politique environnementale d'entretien et d'amélioration des équipements sportifs, la commune de Lunel-Viel a installé une chaufferie biomasse à la halle des sports Pierre de Coubertin. Alimentée en granulés de bois, elle permet d'assurer le chauffage central des parties communes et l'alimentation en eau chaude. Les travaux débutés au début de l'été, se sont terminés fin septembre pour une mise en service de l'installation début octobre. Un symbole fort pour la Ville qui montre la voie de la transition énergétique et s'engage dans le vaste chantier de la rénovation énergétique de ses bâtiments.

LE POINT AVEC … **Marie Pellet-Laporte,** première adjointe, en charge du dossier

Quel est le point de départ à cet aménagement ?
Depuis janvier 2021, nous avons engagé une réflexion de fond en terme de transition énergétique avec l'accompagnement de Hérault Énergies, concernant le bilan thermique de nos bâtiments et leur consommation énergétique. Après l'entretien et le traitement de la charpente de la halle des sports au début de l'année 2021, ce sont les chaudières du bâtiment qui ont montré la nécessité d'être remplacées. Plutôt que de se contenter d'un remplacement à l'identique de la chaufferie gaz, la question s'est posée d'aller vers un autre type d'énergie, plus durable et plus économique en fonctionnement. C'est tout naturellement que nous nous sommes saisis de la nécessité de la halle des sports, pour "passer à l'acte" de la transition énergétique pour des raisons environnementales et financières.

Plus concrètement, en quoi a consisté la démarche ?
L'installation d'origine comprenait deux chaudières au gaz, respectivement pour le chauffage des parties communes (salle de danse, bureaux, vestiaires et douches) et pour l'eau chaude sanitaire.
Dès l'automne 2021, une étude a été réalisée avec Hérault Energies pour étudier la faisabilité technique et financère de substituer à la chaufferie gaz une chaufferie plus durable. Les résultats de cette étude ont encouragé la commune à remplacer les deux unités de chauffage au gaz par une chaufferie à granulés bois automatisée et à déposer des demandes de subventions auprès de l'État, de la Région, du Département et de l'ADEME Occitanie (Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie) en vue d'obtenir des aides pour cet investissement.

Quels sont les intérêts d'une chaufferie biomasse ?
Outre sa mission première de chauffer et de produire de l'eau chaude sanitaire, une chaudière bois a différents intérêts. Sur le plan environnemental, nous délaissons un combustible fossile pour une énergie renouvelable : le bois et ses dérivés. Les bienfaits d'une telle énergie sont nombreux : le bois se renouvelle un million de fois plus vite que les énergies fossiles et entraîne moins d'émissions de gaz à effet de serre, les circuits d'approvisionnement sont plus courts et maîtrisables. Sur le plan économique, les frais de fonctionnement sont moindres et conduisent à une diminution des dépenses communales et à une meilleure garantie des conditions d'approvisionnement. L'inflation néanmoins possible sur les granulés bois sera toujours plus contenue sur l'approvisionnement en vrac et dans tous les cas très inférieure à celle des énergies fossiles, telle que le gaz. Cette filière en pleine expansion dans la région Occitanie est génératrice d'emplois et de richesse. La région, met en place des filières d'exploitation dédiées à cette valorisation en collaboration avec l'ONF. La commune s'est d'ailleurs engagée à se fournir en circuit court, auprès de fournisseurs de la Région Occitanie. Nous avons réceptionné fin septembre 8m³ de granulés provenant de filière 100% française, et plus précisément de Lozère.

Quelle est la nature des travaux réalisés ?
Les travaux réalisés cet été ont consisté à la dépose de l'installation en place et à l'installation en cascade de deux chaudières à granulés (puissance individuelle de 32kW) pour une production de chaleur biomasse de 77 000 kWh/an. Un petit bâtiment a également été construit contre la halle des sports, afin d'accueillir un silo à granulés, pour une capacité de 9 m³. Les granulés sont acheminés au moyen de vis sans fin, jusque vers les chaudières. Le choix de deux chaudières au lieu d'une offre la possibilité d'opérations de maintenance sur l'une pendant que l'autre fonctionne et permet de réguler la puissance été / hiver tout en assurant un fonctionnement optimal. Une régulation numérique permet une optimisation de la chaufferie pour un meilleur confort et des dépenses optimisées. Après la mise en service réalisée le 5 octobre dernier, une phase de régulation grâce au programmateur permettra d'ajuster les besoins des usagers tout en réduisant la facture énergétique.

En conclusion…
Au delà de l'entretien du bâtiment et de l'optimisation de l'unité de chauffage de la halle des sports, lieu de vitalité, et d'échanges de notre ville, équipement majeur, qui ne désemplit pas et accueille de nombreux Lunelviellois de tout âge et tout au long de la semaine, cette opération illustre à mon sens le role des élus : répondre aux besoins de ses administrés, entretenir ses équipements, s'engager dans une voie durable de lutte contre le changement climatique, se saisir des opportunités de financement des institutions et … donner le cap…

Les chaudières à granulés de la chaufferie.

La chaufferie **en chiffres**

2 chaudières *d'une puissance individuelle de 32 kW, soit une puissance globle de 64 kW pour une production de 77 000 kWh/an*

2 ballons *de 1000 litres*

1 silo de granulés *de 9 tonnes (2 livraisons/an)*

5 500 € *par an* **d'économie de fonctionnement** *estimée par Hérault Énergies*

79 700 € coût de l'installation *après déduction de la FCTVA) dont 9 047 € pour la construction du silo*

49,4 % de subventions déjà obtenues *(d'autres en attente du Département de l'Hérault) :*
18,4 % Région Occitanie soit 14 685 €
31 % ADEME soit 24 633 €

Contrôler et limiter la cabanisation

Le phénomène de cabanisation sauvage impacte fortement le département de l'Hérault. Il dépasse la zone littorale et s'étend de plus en plus dans l'arrière-pays et la commune de Lunel-Viel ne fait pas exception. La ville fait partie des villes signataires de la charte départementale de lutte contre la cabanisation mise en place par la préfecture de l'Hérault et agit dans la lutte contre la cabanisation.

30 000
parcelles cabanisées à l'échelle du département héraultais

Avec près de 30 000 parcelles "cabanisées" à l'échelle du département et jusqu'à 1000 nouvelles chaque année, l'Hérault fait face à un phénomène massif de constructions illégales en zones naturelles et agricoles. Le phénomène dépasse aujourd'hui la zone littorale et prend de l'ampleur dans l'arrière-pays. La ville de Lunel-Viel est elle aussi confrontée depuis plusieurs années au phénomène de cabanisation. Plus d'une cinquantaine de constructions illégales ont poussé sur la commune et investissent des territoires naturels ou agricoles.

La DDTM 34 (Direction Départementale des Territoires de la Mer) accompagne les collectivités sur cette problématique préoccupante et mobilise les élus et les services, afin d'endiguer le phénomène du mieux possible.

Comprendre le contexte

Définition de la cabanisation

La cabanisation consiste en l'implantation sans autorisation de constructions ou d'installations diverses occupées épisodiquement ou de façon permanente, dans des zones agricoles et/ou inconstructibles, naturelles, sensibles et le plus souvent en zone à risque inondation ou feux de forêt. Ce phénomène se manifeste par diverses typologies de bâti : la cabanisation "traditionnelle" (constructions en dur, modestes et fonctionnelles, souvent liées à des terrains agricoles morcelés) ; la cabanisation "de type caravaning": (caravanes, mobil-homes, habitations légères de loisirs ou yourtes, terrains de loisirs); et la cabanisation liée à la sédentarisation des gens du voyage.

Ces contructions ou aménagements sans autorisation, installées en zones agricoles, naturelles ou sensibles, à risques, notamment au titre des inondations, constituent des infractions aux législations existantes en matière d'urbanisme, de santé, d'environnement ou de fiscalité. Elles portent atteinte au principe d'égalité de traitement des citoyens devant la loi et imposent une lutte contre la cabanisation.

Les enjeux de la lutte contre la cabanisation

La cabanisation revêt de multiples dimensions :
- sécuritaires (exposition des occupants à des risques (inondation, incendie...), inacessibilité des services de secours...
- sociaux (exclusion de populations, habitat insalubre...)
- sanitaires (absence de raccordement au réseau d'eau potable, d'assainissement et d'électricité, raccordements illégaux, collecte de déchets...)
- environnementaux (pollution des sites, déversement des eaux usées dans le milieu naturel, atteinte au paysage...)
- financiers (non perception par les collectivités des taxes, coût de la collecte des déchets...).

À ces enjeux multiples s'ajoutent ceux du paysage, du morcellement et de l'artificialisation des espaces agricoles et de la spéculation foncière qui en découle avec l'inflation des prix pratiqués.

Afin d'éviter l'amplification du phénomène et le durcissement des implantations existantes, l'État développe des outils, pousse et accompagne les collectivités pour lutter contre le phénomène de cabanisation sur leurs territoires.

Renforcement des moyens d'action par l'Etat

Une charte de lutte contre la cabanisation

Pour lutter contre ces constructions sans autorisation, les services de l'État et de la Justice, en coopération avec les maires de communes concernées, se sont engagés en 2008, à coordonner leur effort par la mise en place d'une charte.

Des outils et des hommes

Sous l'impulsion de la Direction départementale des Territoires (DDTM), de nouveaux outils technologiques sont mis à disposition des mairies signataires de la charte afin de gagner en efficacité dans la détection et le traitement des infractions.

Grâce à une équipe spécialisée, d'agents assermentés et dédiés au contrôle des infractions, elle intervient aux côtés des collectivités lors d'opérations dite "coup de poing", à l'initiative du maire. Ces opérations sont menées conjointement avec la gendarmerie nationale et les policiers municipaux. Et pour lutter encore plus efficacement contre les constructions illégales, des outils innovants sont mis à disposition des maires engagés dans cette charte. Ils permettent de gagner en efficacité dans la détection et le traitement des infractions :

• **Les drones** utilisés par la DDTM permettent de collecter des images aériennes compilées depuis 2012 et réactualisées tous les trois ans, pour détecter toutes les constructions (abri, maison, mobil-home...) susceptibles d'être considérées comme illégales en zone agricole ou naturelle.

• **L'intelligence artificielle** conçue pour optimiser les contrôles, par exemple sur les constructions illégales en comparant des images aériennes avec l'aide d'un algorithme faisant appel à l'intelligence artificielle. Baptisée « AIGLE », elle repère sur des images aériennes les objets suivants : caravane, mobil-home, construction en dur...

• **L'application informatique LUCCA** est mise en place pour rédiger et suivre les PV d'infraction au Code de l'urbanisme. Elle facilite la saisie des informations nécessaires à la rédaction des procédures pénales en droit de l'urbanisme, permettant principalement la bonne gestion et le suivi des procédures, dans le cadre de la lutte contre la cabanisation.

L'intention de l'État est d'encourager une régularisation ou une remise en état afin d'accélerer l'obtention de résultats effectifs et d'éviter l'enlisement des procédures dans les tribunaux.

BILAN 2021 de la lutte contre la cabanisation dans l'Hérault

467 procès-verbaux d'infraction *dressés (contre 286 en 2020) et 48 condamnations*

3 opérations "coup de poing" *menées avec Bessan, Lunel et Marsillargues*

Plus de 200 élus et agents *des polices municipales formés par les services du parquet, de la DDTM et de la préfecture à la police de l'urbanisme*

340 165 € d'astreintes journalières *pour les contrevenants qui n'ont pas exécuté la remise en état des lieux*

Comment Lunel-Viel lutte contre ce phénomène ?

État et collectivités, des alliés pour combattre la cabanisation

Sur la commune de Lunel-Viel, le service urbanisme et la police municipale agissent avec les services de l'État pour lutter contre la cabanisation. L'article L.480-1 du Code de l'urbanisme indique l'obligation de constater les infractions et de faire dresser un procès-verbal.

Les moyens d'action de la commune sont portés par les services urbanisme et police municipale et se déploient sur deux volets.

Un volet preventif

Il s'agit dans un premier temps de mener des actions préventives visant à intervenir avant même qu'une situation de cabanisation soit identifiée. La prévention consiste essentiellement à :

Informer et dialoguer

Il s'agit de rappeler à l'ensemble des acteurs (propriétaires, habitants, professionnels...) qu'il existe un droit encadrant l'usage des sols. Ce préalable permet de désamorcer d'éventuels conflits ultérieurs et surtout de rappeler sans équivoque ce qu'il est possible de faire légalement sur les espaces naturels sensibles (ENS).

Exercer une surveillance sur le terrain

La surveillance du territoire et notamment les secteurs sensibles (sans usage, isolés...) propices à des implantations discrètes et illégales, par les agents de la police municipale vise à empêcher l'émergence du phénomène de cabanisation.

Limiter les accès aux services et réseaux

Depuis 2019, une entente a été passée avec Enedis. Dans les ENS (dont les terres agricoles), une vigilance particulière est portée aux demandes de raccordement électrique. De plus, les dispositifs des systèmes d'assainissement non collectifs sont contrôlés.

Installer une veille foncière

Le suivi des dossiers de DIA (déclarations d'intention d'aliéner reçues par la mairie à chaque vente de bien) par le service urbanisme, permet de repérer les transactions atypiques pouvant donner lieu à des implantations illégales. Pour Estelle Martin, responsable du service urbanisme « *Il est important de privilégier le dialogue, d'informer les propriétaires et les futurs acquéreurs en rappelant la règle de droit et les risques encourus. Les ENS ne sont pas des zones habitables, et la pression foncière intensifie le phénomène de cabanisation qui peut toucher plusieurs populations : il peut s'agir de personnes en difficultés ayant connues une perte d'emploi, une crise familiale par exemple, ou des gens du voyage qui souhaitent se sédentariser, ou bien une catégorie de personnes attirées par ce mode de vie atypique* ».

Le suivi des transactions par l'examen des DIA, assuré par le service urbanisme, a enregistré pour l'année en cours 87 DIA dont 21 en espaces naturels sensibles. « *Cela nous permet d'agir en amont* » explique Estelle Martin qui rappelle la procédure « *lorsque la commune est informée d'une vente en zone non constructible ou sensible, une rencontre est organisée avec le futur acquéreur pour connaître ses intentions et déterminer la suite des actions à mener pour la commune. Sur décision du Maire, la commune peut exercer son droit de préemption sur une parcelle pour l'ouvrir au public. Si la Mairie renonce à son droit de préemption, la Safer peut prendre le relai, et préempter au bénéfice d'un agriculteur. Si aucune des parties ne fait valoir son droit de préemption, le bien est vendu à l'acquéreur désigné sur la DIA. Après acquisition, un état des lieux de la parcelle est réalisé par les agents assermentés de la police municipale. Celui-ci sert de point de référence pour la surveillance de la parcelle* ».

Le service urbanisme composé d'Anaïs Gusella et d'Estelle Martin, accompagné de la première adjointe, Marie Pellet-Laporte et de Pascal Gravier, agent de police municipale, sur le terrain, dans le cadre d'un état des lieux.

Si une infraction est constatée dans le cadre de la surveillance du territoire, une procédure pénale est alors mise en place.

Un volet curatif

Lorsque la cabanisation est avérée, les différents moyens d'action de la collectivité sont : le droit de visite, le procès-verbal (PV), le droit de préemption, l'arrêté interruptif de travaux (AIT), l'arrêté de mise en demeure avec astreinte et l'action judiciaire.

Il s'agit alors de constater, relever et poursuivre l'infraction afin d'y porter un net coup d'arrêt.

Cela consiste à constater les infractions, organiser les visites de terrain, rédiger les rapports de visite, dresser les procès-verbaux d'infractions, assurer le suivi des infractions, rédiger les actes de procédure, les décisions administratives et les courriers.

La police de l'urbanisme consacre une partie de son temps aux relevés d'infractions sur le territoire communal qui peuvent conduire à des procédures administratives et pénales en vue de leurs régularisations. Ces actions sont menées en étroite collaboration avec les services du Département, lorsqu'il s'agit d'une terre agricole avec la Safer et les exploitants agricoles de la commune.

L'objectif de l'action contre la cabanisation est d'aboutir à la régularisation ou à la remise en état des lieux. « *Durant la visite, nous constatons les infractions et expliquons comment en tant que propriétaires, ils ont la possibilité de se mettre dans la légalité* » poursuit Estelle Martin. « *Si rien n'est fait, une procédure est engagée* ».

Août 2021 : un exemple de remise en état d'une parcelle après l'action des services urbanisme et police municipale (retrait des aménagements et constructions).

QUESTIONS À... Xavier Joseph, chef de service de la police municipale de Lunel-Viel.

Comment se concrètise la cabanisation à Lunel-Viel ?
Concernant la commune, le phénomène s'observe soit en zone rouge du plan de prévention des risques d'inondation (Ppri) par des constructions non régularisables (pool-house, annexes...) ou en zones agricoles ou sensibles (hangars, entrepôt, habitat). Il s'agit d'un délit, d'une infraction au Code de l'urbanisme qui peut prendre la forme d'anciens cabanons transformés, de mobil-homes plus très mobiles, de caravanes orphelines de leurs roues mais aussi quelques résidences… Une fois construites ces habitations sont difficiles à démanteler. Aussi, il est nécessaire de lutter drastiquement contre ce phénomène qui pollue le territoire et de mettre un terme au sentiment d'impunité qui s'installe.

Quels sont les moyens d'actions ?
En premier lieu, il faut stopper le phénomène en amont, avant qu'il ne s'installe et ensuite assainir l'existant. Pour cela, en étroite collaboration avec le service urbanisme, on exerce une veille sur le territoire. Il s'agit d'effectuer des patrouilles et de vérifier la conformité des installations. Dès que l'infraction est constatée, l'important est d'agir vite, en lien avec les services de l'État et d'engager une procédure. Les procédures sont longues, toutefois, de nouveaux outils ont été mis à la disposition des maires qui peuvent exercer leur pouvoirs de police de façon proactive. Nous dressons les procès-verbaux et procédons aux constatations relatives aux infractions et remises en état. Les procès-verbaux sont transmis au Procureur de la République et font l'objet d'une procédure pénale diligentée par l'État. Parallèlement la commune engage une procédure administrative et de mise sous astreinte. L'astreinte peut avoir un effet dissuasif et donner lieu à une remise en état.

Quelles sont les peines encourues ?
L'amende encourue est comprise entre 1200 € et 6000 € le mètre carré de surface irrégulièrement construite. Une personne reconnue coupable de cabanisation risque jusqu'à 10 ans de prison. Elle a l'obligation de détruire l'habitation et de remettre en état le terrain. Concernant le montant de l'astreinte journalière, il peut aller jusqu'à 500 € par jour de retard. Ces astreintes sont recouvrées par les services des impôts. En cas de non-exécution de la décision de justice, la démolition peut être réalisée par l'Etat aux frais et risques du contrevenant.

LE MOT DE L'ÉLUE

Marie Pellet-Laporte,
1ère adjointe déléguée à l'urbanisme

Avant toute chose, il est de notre responsabilité d'élus de s'engager dans la lutte contre la cabanisation impulsée par les services de l'Etat, notamment en regard des enjeux environnementaux et de sécurité et portant atteinte au principe d'égalité de traitement des citoyens. De plus, l'équipe municipale s'y engage pleinement pour préserver les paysages, à vocation agricole des terres et lutter contre la spéculation foncière.

Dès 2009, la commune a signé la charte de lutte contre la cabanisation, parmi les premières communes signataires de l'Hérault. Une organisation spécifique et un temps dédié de la part des services urbanisme et police municipale ont été mis en place. Afin de les soutenir, la commune adhère à des dispositifs d'aide et de conseils du Département et de la Safer (Hérault Ingenierie et Vigifoncier). En pratique, tous les acquéreurs de terres agricoles sont systématiquement reçus en mairie afin d'échanger sur leur projet et leur rappeler les règles inhérentes à ces terres en lien étroit avec la Safer et les agriculteurs de la commune. Depuis 2020, une enveloppe est provisionnée au budget chaque année afin de permettre à la Ville certaines préemptions. L'objectif de la commune n'est pas d'acquérir les terres agricoles mais de les préserver de la cabanisation, et éviter l'inflation des prix au m².

Au quotidien, c'est une lutte laborieuse, menée par les services de la commune, dont les effets seront perceptibles à plus ou moins long terme, mais qui a toute sa nécessité et qui portera ses fruits. Parce qu'elle est menée rigoureusement et de manière systématique, sans exception, elle est légitime et va dans le sens de l'intérêt général.

BILAN sur Lunel-Viel depuis 2020

65 DIA traités en ENS (dans le cadre du suivi des préemptions dont 21 en 2022)

10 procédures de préemption dont
60% des parcelles acquises par la commune
20 % des biens préemptés retirés de la vente
20% des dossiers toujours en cours

8 parcelles préemptées par la Safer dont
50% des biens retirés de la vente
25% des parcelles cédées à des agriculteurs
25% de dossiers en cours

10 procédures judiciaires et **administratives**

3 remises en état

2 astreintes en cours

1/4 des DIA soit 18 ont fait l'objet d'une mesure de préemption en vue de préserver leur vocation agricole

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE L'HERAULT

En bref
Les enjeux de la cabanisation

DANGER Expose les personnes aux risques forts d'inondation et de feux de forêts très présents dans le département, sans possibilité d'intervention des services de secours (accès difficile, habitation non légale et par conséquent non connue) ;

Gaspille les terres agricoles (pollution, pression foncière, mitage...) et réduit les capacités de production et d'alimentation de la population ;

Peut engendrer des départs de feux et entraîner des dégâts considérables ;

Dégrade les espaces naturels, agricoles ou forestiers ainsi que les paysages et favorise la pollution des sols et de l'eau (déversement d'eaux usées, absence de collecte de déchets...) ;

Favorise les risques sanitaires et sociaux (habitat indigne et insalubre, absence de réseau d'eau potable, d'assainissement...) ;

Constitue un sentiment d'impunité et d'iniquité entre citoyens, face à la loi.

Source : livret pratique d'information sur la cabanisation disponible en téléchargement sur le site :
https://www.herault.gouv.fr

Zoom sur les **paysages agricoles de Lunel-Viel**

Plus des trois quarts de la commune sont des espaces agricoles, il est important de les protéger. Focus sur les caractéristiques du paysage de Lunel-Viel.

- le Sud de la commune caractérisé par des sols profonds où la vigne a laissé place à des activités agricoles diversifiées tels que le maraîchage, l'arboriculture et l'élevage (taureaux) ;
- au Nord de l'autoroute A9, un secteur orienté depuis peu vers les activités d'élevage et plus particulièrement équines qui sont situées notamment le long de la départementale n°171 ;
- une zone de coteaux (AOP Muscat de Lunel) pour l'instant préservée, située entre le village et l'autoroute A9, où la vigne est encore très présente.

Les terres agricoles **en chiffres**

11,97 km² *de surface communale*
76,3 % d'espace agricole
10 exploitations agricoles *en fonctionnement sur la commune*

Occupation illicite de terrains

Gens du voyage : **fin de l'occupation illégale du skatepark**

Au mois de juillet dernier, des gens du voyage se sont illégalement installés sur le site du skatepark. Il s'agissait de familles habituellement installées sur l'aire de Lunel, fermée pour travaux.

Pourquoi cette occupation s'est-elle prolongée au-delà de l'été ?

Des dégradations commises sur l'aire pendant la période de travaux ont retardé la réouverture, prévue initialement le 22 août. Celle-ci a donc été dans un premier temps décalée au mois de novembre.

À la demande du maire, le chantier a pu être accéléré pour une réouverture début octobre. Les familles installées sur le skatepark ont donc quitté les lieux. Il reste quelques caravanes installées sur un terrain privé : il appartient au propriétaire de lancer une procédure pour obtenir la fin de cette occupation illégale.

Comment prévenir ces occupations illégales ?

Fabrice Fenoy a également proposé à la Communauté de Communes (CCPL) qu'un terrain provisoire soit mis à disposition des gens du voyage avant la fermeture annuelle de l'aire, pour éviter ces occupations estivales. La CCPL étudie plusieurs solutions et travaille également à la création d'une aire de grand passage pour se mettre en conformité avec la loi. De son côté, la ville de Lunel-Viel a fait l'acquisition de blocs de béton et de rochers pour protéger les sites communaux vulnérables (Arboretum, skatepark…) de ces occupations.

Tri des déchets

À la cantine, les écoliers **compostent leurs déchets**

Jeudi 15 septembre, le site de compostage collectif installé à l'école Gustave Courbet, a été inauguré en présence des élus, du personnel de cantine, des écoliers et de leurs parents. Désormais, les restes alimentaires de la cantine iront au composteur. Un geste qui répond à de multiples enjeux.

Le site de compostage installé à l'école Gustave Courbet est une première sur le territoire du Pays de Lunel. Si, ailleurs, le recyclage des déchets est essentiellement basé sur les épluchures et autres déchets des fruits et légumes, celui qui se pratique à Lunel-Viel accueille un très large éventail d'aliments. Il inclut, entre autres, les déchets d'origine animale : viande, poisson ou encore produits laitiers. À l'origine du projet mené conjointement par la CCPL et la ville de Lunel-Viel, un travail mené en amont dans les coulisses de la cantine.

Une réflexion menée en amont

Depuis le mois d'avril, des pesées effectuées après chaque service, ont révélées que sur les 230 repas servis quotidiennement (en moyenne à l'élémentaire) plus de 70 kg de déchets alimentaires partaient, chaque semaine, dans la poubelle grise. Soit près de 3 tonnes par an. Objectif : réduire la quantité de déchets voués à être éliminés, et notamment les biodéchets issus de ressources animales. Le choix du site de compostage, qui comprend trois bacs en plastique, un pour la matière sèche, un pour le dépôt des déchets compostables et un bac de maturation, dans

lequel le compost pourra être récupéré, répond aux objectifs fixés par la loi anti-gaspillage de 2020, qui prévoit de rendre obligatoire le compostage en France dès 2024 pour valoriser les déchets qui perdent toute leur utilité en partant à la poubelle. Si le processus de compostage permet de réduire significativement les volumes de déchets s'accumulant dans les poubelles grises, il permet de facto, une diminution de la facture des ordures ménagères, une réduction de la levée des poubelles et une baisse du tonnage de restes alimentaires incinérés chaque année. Si l'usage quotidien des composteurs revient aux agents municipaux, qui ont reçu une formation sur le compostage, notamment sur les proportions entre les déchets et le broyat (la matière sèche indispensable à la réalisation du compost), les écoliers ont été sensibilisé au gaspillage alimentaire. Les agents de la restauration scolaire, accompagnés par le maître composteur de la CCPL, seront en charge du bon fonctionnement du composteur tandis que les écoliers seront sensibilisés aux bonnes pratiques du tri sélectif.

Le maire Fabrice Fenoy aide la jeune Charlotte, élève de CE1, à couper le ruban inaugural. Ci-dessous, le maire aux côtés de Sandra Solas, agent municipale affectée à la cantine.

Demandez votre composteur ou lombricomposteur, ils sont gratuits !

La CCPL (Communauté de Communes du Pays de Lunel) met à disposition de ses habitants des composteurs individuels de jardins. Ils sont disponibles gratuitement, faites-en la demande !

LE COMPOSTAGE EN BREF

Le compostage est la décomposition naturelle des matières organiques. En nous associant à la nature, nous pouvons transformer nos déchets de cuisine et de jardin en un fertilisant naturel appelé "compost végétal" et nous en servir pour la terre du jardin, de la pelouse et des plantes d'intérieur. Composter, c'est aussi réduire les besoins en engrais et en eau. Autre avantage : déposés dans nos poubelles, les restes de repas et autres matières organiques augmentent notre production de déchets. Le compostage permet de réduire le volume de nos poubelles de 25 %, et même d'éliminer ses mauvaises odeurs.

+ d'info :
Plus d'infos au 0800 034 400 (appel gratuit) ou sur https://www.paysdelunel.fr

Cadre de Vie

Le fleurissement individuel encouragé

Bravo à une habitante de la rue des Tamaris qui contribue à la végétalisation de l'espace public avec l'installation de pots de fleurs et autres plantes vertes. Un joli mélange de couleurs qui permet d'égayer la rue !

Le 23 juin dernier, Fabrice Fenoy, maire de Lunel-Viel et président du SMEPE, et des élus des six communautés partenaires, ont visité la station de mesure de la qualité de l'air dans le cadre du renouvellement des installations.

Qualité de l'air

De nouveaux équipements pour la **station de mesure**

Un suivi poussé de la qualité de l'air autour de l'incinérateur des ordures ménagères est réalisé depuis 1998. Il est confié par le Syndicat de traitement des déchets Pic et Etang à Atmo Occitanie, organisme chargé de la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire régional. Ce dernier réalise des mesures entre autres grâce à la station de mesure fixe installée près du stade de Lunel-Viel. Ce dispositif permet de surveiller en continu le taux de particules fines, d'oxydes d'azote et les concentrations d'autres polluants tels que les métaux. Le 23 juin dernier, des élus du Syndicat et divers partenaires étaient invités à visiter les installations dans le cadre d'un renouvellement de matériel. L'occasion d'en savoir plus sur la mesure de la qualité de l'air à Lunel-Viel.

La qualité de l'air de la commune de Lunel-Viel fait l'objet d'un suivi poussé depuis 1998, particulièrement du fait de la présence de l'usine d'incinération des ordures ménagères. Ce suivi, porté par le Syndicat Pic et Etang, est opéré techniquement par Atmo Occitanie grâce à la station de mesures installée au stade de Lunel-Viel. Ce local modeste accueille des équipements de haute technologie capables de mesurer en continu différents polluants contenus dans l'air ambiant tels que les oxydes d'azote, les particules fines (PM2,5 et PM10) ainsi que les métaux. Afin de garantir toujours les meilleurs niveaux d'analyses, et notamment de repousser les seuils de détection, le Syndicat Pic et Etang vient d'investir dans le renouvellement de trois instruments de mesure.

À cette occasion, les élus du Syndicat, de la commune et différents partenaires ont été conviés à une visite de la station et à la présentation du dispositif de suivi et de surveillance. Au-delà de cet évènement, ce moment fut l'occasion de rappeler le partenariat de plus de 20 ans entre le Syndicat Pic et Etang, Atmo Occitanie et la commune de Lunel-Viel. Les échanges se sont concentrés sur les thèmes de la qualité de l'air et du climat avec pour fil conducteur les problématiques locales et enjeux de santé publique. Si les relevés effectués restent très en dessous des normes* et ne mettent pas en évidence l'impact potentiel des activités de l'incinérateur sur la qualité de l'air à Lunel-Viel, la santé des habitants est une préoccupation centrale pour les élus.

**L'ensemble des résultats des mesures réalisées sont disponibles en temps réel sur le site internet d'Atmo Occitanie.*

+ d'info :

https://picetang.fr/valorisation-enegetique/engagements-et-suivi-environnemental

Fabien Boutonnet, directeur délégué Atmo explique le fonctionnement des différents appareils de mesure à l'intérieur de la station.

Comprendre la mesure **de la qualité de l'air**

INTERVIEW de Fabien Boutonnet, Directeur délégué ATMO Occitanie

Fabien Boutonnet est directeur délégué Atmo Occitanie. Atmo Occitanie est un organisme indépendant, agréé par l'État, s'occupant d'évaluer la qualité de l'air de la région Occitanie et d'informer la population. Il explique, pour le LVmag, comment le dispositif fonctionne pour produire, analyser et rendre compte de données sur la qualité de l'air.

Pourquoi une station de mesure à Lunel-Viel ?

La station de mesure a été mise en place pour assurer le suivi des activités de l'incinérateur sur la qualité de l'air. Ce dispositif, confié à Atmo Occitanie, permet d'évaluer annuellement et de suivre en continu le taux de particules fines, d'oxydes d'azote et les concentrations de métaux dans l'air. Positionnée à l'est de l'incinérateur, au stade de Lunel-Viel, la station fixe, permet, depuis 2000, d'assurer le suivi de la qualité de l'air à proximité de l'incinérateur et d'alimenter les outils de prévision quotidienne. Son emplacement, a été défini en tenant compte des zones susceptibles, selon l'étude d'impact préalable, d'être exposées aux émissions de l'incinérateur, en fonction de l'orientation des vents dominants et des zones d'habitations du secteur.

Comment ça marche une station de mesure de la qualité de l'air ?

La station de mesure recueille des données en plusieurs étapes. Les polluants captés par la tête de prélèvement située sur le toit de la station, sont ensuite dirigés vers les appareils de mesure qui élaborent, traitent, et transmettent les données. Un étalonnage régulier des appareils garantie la conformité des résultats de mesure. Enfin les informations transmises à Atmo, sont traitées et validées afin d'en vérifier l'exactitude. Les résultats peuvent ensuite être diffusés aux instances concernées et au grand public grâce au site internet.

Concrètement, que mesure la station ?

La station de mesure est équipée de trois appareils qui relèvent 7j/7 et 24h/24 les polluants suivants :
- Les oxydes d'azote (mono et dioxyde d'azote),
- Les particules en suspension de diamètre inférieur à 2,5 µm (PM 2,5) et 10 µm (PM 10),
- Les métaux dans l'air dont l'arsenic, le cadmium, le nickel et le plomb qui sont réglementés dans l'air ambiant.

Ces trois appareils ont été renouvelés cette année. En effet, compte tenu du fait qu'ils fonctionnent en permanence, leur changement est nécessaire tous les dix ans.

Atmo Occitanie a l'obligation réglementaire de diffuser les données qu'elle produit. Par conséquent, les résultats des mesures réalisées sur la station de Lunel-Viel et le rapport annuel associé sont disponibles sur notre site internet.

Comment récoltez-vous la mesure des capteurs ?

Les capteurs et analyseurs qui effectuent les mesures sont raccordées à un système d'acquisition – un ordinateur dans le local – qui transmet les données en temps réel à notre poste central. Nous pouvons alors consulter et valider de nos locaux les données produites. En parallèle, ces données sont mises en ligne sur notre site internet.

Des seuils réglementaires existent pour les polluants mesurés. En fonction du polluant, ces seuils sont soit annuel, journalier ou horaire. Ces seuils ont été définis au niveau de l'Europe et prennent en compte l'impact sanitaire à court et long terme.

Est-ce que Atmo dispose d'autres dispositifs pour surveiller la qualité de l'air ?

Autour de l'UVED de Lunel-Viel, en complément des mesures réalisées par la station fixe, Atmo Occitanie déploie tous les trois ans une station mobile pendant deux mois à proximité de l'UVED. Les paramètres étudiés sont les mêmes que sur la station permanente située au niveau du stade de Lunel-Viel (particules en suspension PM 10 et PM 2,5, métaux et oxydes d'azote). De plus, afin de compléter l'évaluation, Atmo Occitanie effectue annuellement des prélèvements de retombées de poussières à l'aide de collecteurs de précipitations sur 6 sites répartis autour de l'incinérateur afin de mesurer les métaux et dioxines.

En complément, des mesures de dioxines et métaux dans les sols et les lichens sont également réalisés sur plusieurs points par des organismes compétents.

À l'échelle régionale, trois dispositifs complémentaires permettent à Atmo Occitanie d'évaluer la qualité de l'air :
- les mesures des polluants dans l'air ambiant,
- l'inventaire des émissions (connaissance spatialisée des émissions produites par les activités humaines)
- la modélisation permettant notamment de produire des cartographies d'exposition à la pollution de l'air.

Quels sont les résultats des analyses de l'air à Lunel-Viel ?

Les bilans annuels du suivi réalisé dans l'environnement de l'UVED de Lunel-Viel sont disponibles sur notre site internet.

Le dernier bilan montre que les concentrations des paramètres mesurées sur la station de Lunel-Viel (particules en suspension PM 10, PM 2,5, métaux et dioxyde d'azote) sont nettement inférieures aux seuils réglementaires. D'une manière générale, les niveaux des différents composés suivis dans l'environnement de l'incinérateur sont stables ou en diminution depuis le début des mesures en 2000. En conclusion, le suivi de la qualité de l'air autour de l'UVED n'a pas mis en évidence d'anomalie significative dans les niveaux mesurés qui serait liée au fonctionnement de l'UVED.

+ d'info :

Retrouvez le dernier bilan en ligne sur le site d'Atmo Occitanie : https://atmo-occitanie.org/uved-lunel-viel-evaluation-de-la-qualite-de-lair-2021

Tribunes de libre expression des groupes d'élus au Conseil municipal, sous la responsabilité de leurs auteurs.

Tribune de l'opposition

C'EST LA RENTRÉE…

Les vacances sont finies, nos enfants ont repris le chemin des écoles et nous, notre train-train quotidien.
À l'heure où les vacances sont maintenant des souvenirs, j'espère que vous avez passé un bel été. Durant cette période, des festivités ont eu lieu dans notre village et j'aurais aimé connaître votre avis.
Concernant la **fête d'été**, je trouve que la journée du samedi dédiée aux enfants est une très bonne initiative, bravo à Véronique Baffalie. Par contre, je trouve dommage que notre fête soit si courte !
Pourquoi n'a-t-elle pas la même durée que les fêtes votives environnantes ? Une semaine pour Marsillargues, Saint-Just, Mauguio, etc … **Qu'en pensez-vous ?**

Autre point de la vie du village, **la tentative de marché**.
Nous nous sommes déjà exprimés sur ce sujet, mais faisons un petit rappel. Un marché, **OUI**, c'est bien, **et** nous en voulons un.
Malheureusement il faudrait opter pour la bonne formule et la faire perdurer.
Deux formules pourraient fonctionner dans le temps :
- Un marché traditionnel avec des horaires en matinée,
- Un marché estival nocturne (19h - 23h) avec des artisans locaux, maraîchers, vignerons, producteurs de miel, quelques food-trucks et bien sûr de la musique. Des tests en juillet et en août pourraient permettre de confirmer la pérennité de ce format.

Mais, au lieu de cela, la majorité s'obstine à vouloir un marché estival entre 17h et 20h. Alors ils ont bien changé le jour, un vendredi, mais je reste dubitatif, car en plein été l'après-midi il fait chaud ! Sans oublier tous ceux qui travaillent et arrivent, quand le marché est fini. Voilà mon avis ;
Mais VOUS qu'en pensez-vous ?

Autre point qui peut vous intéresser, **l'extension de la maternelle**.
Après que nous ayons insisté en début de mandat sur ce besoin criant, la majorité a opté pour un agrandissement de l'école maternelle. Très bien.
Dépenses prévues 1,9 millions **pour créer 2 classes.** L'une d'elles servant à rapatrier la classe de GS située à l'école Courbet, il n'y aura réellement qu'une seule création de classe, trop peu.

Surtout quand on sait que lors du conseil municipal du 30/05 il a été annoncé que le schéma de cohésion territoriale (SCot) prévoit un agrandissement du village de 420 habitations et pourtant, d'après le maire, **une classe supplémentaire suffira … aberrant.**
Avez-vous été consultés sur ce projet d'extension ? Car nous non.

Pourtant, la première ligne du programme de Mr Fenoy était :
Étendre les dispositifs de participation citoyenne dans tous les projets.

Sachez que si vous souhaitez nous poser des questions, ou si vous avez des questions à poser en conseil municipal (attention il n'y en a que 5 par an, ne rater pas le coche), vous pouvez nous rencontrer ou nous écrire par mail :

sofian.gouasmi@gmail.com
celine_rizzon@yahoo.fr
norbert.tinel@neuf.fr
pythoniste@protonmail.com
nathy.raynal@sfr.fr
boulze.i@sfr.fr

N'hésitez pas, ce sera un plaisir de vous rencontrer ou de vous lire.
À très bientôt. Sofiane Gouasmi

Tribune de la majorité

L'ENVIRONNEMENT, UN SUJET CENTRAL… POUR LA MAJORITÉ

Depuis deux ans, la majorité impulse une politique vigoureuse en matière d'environnement. Elle est systématiquement critiquée par une opposition qui n'a pas pris conscience de l'enjeu sur ces sujets.

Au sein de la Communauté de Communes, Lunel-Viel est un village pionnier dans l'extinction des lumières au cœur de la nuit. Organisée en concertation, l'expérimentation du dispositif s'achèvera en début d'année prochaine.
L'opposition s'est abstenue sur le sujet, agitant sans aucun argument le spectre d'une augmentation de la délinquance. Au conseil municipal de juillet, elle mettait aussi en doute l'utilité environnementale de la mesure. Ce n'est pas l'avis des scientifiques, qui soulignent l'impact positif de l'extinction des lumières sur la vie des animaux.
Après neuf mois d'expérimentation, le bilan est positif : une ville apaisée la nuit, pas d'impact sur la délinquance, et une facture réduite en matière d'énergie. Aujourd'hui plusieurs communes des environs nous emboîtent le pas, comme Lansargues et Saint-Just.

Pour ce qui est des déchets, nous agissons tous azimuts : bientôt, tous les bâtiments municipaux seront équipés de poubelles multiflux. Pour un conseiller d'opposition, ce n'est pas assez : il nous relate son embarras dans les rues de Lunel-Viel car il n'a pas pu jeter sa bouteille en plastique dans une poubelle jaune. Qu'il se rassure : même si, dans l'immédiat, nous lui conseillons d'utiliser un récipient réutilisable (une gourde par exemple…), nous avons l'intention, après les bâtiments, d'équiper les espaces publics en poubelles multiflux. Avec la CCPL, nous avons demandé des subventions à l'ADEME et à la Région pour mettre en œuvre cette proposition de notre programme.

Et le vélo ? Le conseil municipal devait se prononcer sur l'acquisition de terrains pour la réalisation de la Traverse, ce grand axe piéton et cyclable qui reliera en 2024 le quartier du stade aux écoles. Là encore, l'opposition s'abstient, au motif qu'il existe des alternatives moins chères. Lesquelles ? questionne le maire. La réponse est un peu embrouillée et concerne apparemment un itinéraire nord-sud (déjà existant) et non est-ouest. Poussée dans ses retranchements, l'opposition finit par proposer une piste cyclable rue Andrée Auguste (oui, oui, la rue étroite qui va de la place aux arènes…) en envisageant de raser l'ancienne boulangerie. Pas sûr que ce soit moins cher que la Traverse…

On le voit à ses paroles et à ses votes en conseils : souvent, l'opposition s'abstient ou vote contre, sur les sujets liés à la préservation de l'environnement. Nous pensons au contraire, comme la majorité des Français, que le réchauffement climatique impose une action rapide et déterminée. Nous nous y employons avec toute l'énergie possible (et renouvelable !).

Le groupe majoritaire
« Lunel-Viel, un nouvel élan »

Maxine, à gauche, et son frère Matisse, à droite, remettent la coupe à l'équipe gagnante U15 (le Gallia Lunel) des matchs de samedi.

L'USLV qui a fêté ses 85 ans d'existence a reçu, au nom du District de l'Hérault de Football, la plaque de la FFF commémorant ses 85 ans.

FOOTBALL

L'hommage de **l'USLV** à Lenny Tissinier

L'Union sportive Lunelvielloise (USLV) organisait le week-end du 10 et 11 septembre 2022, un tournoi de foot en hommage à Lenny Tissinier, jeune Lunelviellois parti bien trop tôt. Le club, qui affiche 85 ans d'existence a organisé le premier tournoi éponyme de la saison qui a réuni 16 équipes. Ses amis, sa famille et plus de deux cents jeunes footballeurs ont foulé le stade de Lunel-Viel pour rendre hommage à l'un de ses anciens joueurs, entre émotion et football, l'une des deux passions du jeune homme.

Les 10 et 11 septembre derniers, c'est tout un village qui rendait hommage à Lenny Tissinier. Le jeune homme de 23 ans, victime d'un accident de la route en juillet dernier, était licencié au club. L'USLV a souhaité rendre hommage à son ancien joueur en organisant un tournoi en son nom. Seize équipes venues des alentours (Sussargues Valergues, Lunel…) et du Gard (Vergèze, Calvisson...) ont foulé le gazon du stade de Lunel-Viel pour participer à ce week-end sportif. Deux cent trente jeunes, accompagnés de parents et d'amis se sont rassemblés, le cœur serré, pour ce vibrant hommage. Le samedi, huit équipes U15 ont disputé des matchs tandis que le dimanche était réservé aux équipes U17. A l'issue du tournoi, toutes les équipes se sont rassemblées pour la remise des coupes, en présence des membres de la famille de Lenny. Le trophée "Lenny Tissinier", créé en l'honneur du jeune homme, a été remis dimanche, à l'équipe gagnante U17 (Sommières) par le père de Lenny. « *Il sera remis en jeu chaque année* », précise Loïc Sinet, le président du club. Les joueurs de l'entente de Lunel-Viel et de Courchamp se contenteront d'une quatrième place mais ils n'ont pas démérité. Le club, créé par une poignée de licenciés en avril 1936 compte aujourd'hui quatre-vingt licenciés. Avec 8 équipes, du U6 à U9 et de U14 à U17, l'USLV, qui a également ouvert une section baby-foot, permet aux jeunes, de s'éveiller au football sous le maillot bleu, couleur du club lunelviellois. Seules les sections de l'entente Lunel-Viel/Courchamp affichent un maillot violet et bleu, symbole de l'entente renouvelée entre les deux clubs.

d'info : U.S.L.V
Tél. : 06 74 16 07 16 / bureauuslv.@gmail.com
USLunelViel34400

Nouvelle saison, nouvelle organisation pour **le BBLV**

Présent lors de la journée des associations le 3 septembre dernier, le club de basket-ball de Lunel-Viel (BBLV) a rencontré de nombreux joueurs et parents. Sous la houlette de Hugo Riffle, la nouvelle équipe dirigeante est désormais à pied d'œuvre et affiche de nouveaux créneaux d'entraînements.

Cette année, le BBLV met l'accent sur le sport pour tous et propose 4 créneaux d'entraînements selon l'âge et le niveau. Les plus jeunes seront répartis en deux groupes. Les 5-8 ans seront encadrés, le lundi de 17h30 à 18h30, par Mélanie Thérond et Maxime Laurent. L'obtention de ce créneau permet de concilier les obligations professionnelles des deux animateurs bénévoles et la volonté du club d'accueillir les plus jeunes. Les 9 ans et plus seront entraînés par Loïc Petrachinovitch et Jérôme Juraver le mercredi de 14h30 à 16h. L'équipe senior engagée en départementale (DM2), dont l'effectif s'est étoffé, poursuit les entraînements le mardi soir de 20h30 à 22h et les matches en fin de semaine, selon la programmation établie par la fédération. Quant à l'équipe mixte de la "section loisirs", coordonnée par Maxime Laurent, les entraînements se poursuivent le vendredi soir de 22h à minuit. Cette section, ouverte à tous, accueille les nouveaux joueurs (hommes et femmes). Attaché à rendre accessible le basket au plus grand nombre, le club maintient le montant unique de la licence à 130 €. En fonction des revenus du foyer, ce montant peut être minoré grâce à deux allocations, éventuellement cumulables : l'aide de l'État Pass'Sport (50 €) et celle proposée par la mairie de Lunel-Viel.

Mélanie, Maxime, Hugo et Nicolas, animateurs de sections

d'info : BBLV
06 43 65 60 63 ou 06 30 36 16 20
BBLV-BASKET-BALL-LUNEL-VIEL

Le Maire de Lunel-Viel, Fabrice Fenoy, accompagné de Marie Pellet-Laporte, première adjointe, Patrice Grandgonnet, adjoint aux associations, Gilles Cannat, adjoint à l'animation et Bernard Boluda, adjoint aux équipements publics, était présent auprès des chasseurs pour l'inauguration d'un local mis à disposition par la municipalité.

ASSOCIATIONS

Inauguration d'un mazet pour les chasseurs

Samedi 24 septembre, la société de chasse Saint-Hubert organisait un déjeuner convivial. Les chasseurs et les élus se sont donnés rendez-vous pour l'inauguration du mazet, route de Saint-Géniès, mis à disposition par la municipalité pour l'association communale de chasseurs.

À cette occasion, le président de l'association, Grégoire Alacid, a tenu à remercier la municipalité pour la mise à disposition de ce mazet. Une mise à disposition annuelle qui permettra aux chasseurs d'investir le mazet pendant la période de chasse. Le Maire, quant à lui, a rappelé que la chasse fait partie des traditions françaises et est une « institution » puisque « *c'est un droit acquis depuis la Révolution française* ». Il a également rappelé « *le rôle régulateur du chasseur pour l'environnement et les cultures* » et indiqué que les Lunelviellois ont besoin de chasseurs, notamment pour réguler la prolifération des lapins et des sangliers qui constituent un danger dans le secteur. Convivialité et bonne humeur étaient de mise tout au long du déjeuner organisé par les chasseurs. Le civet de sanglier a connu un certain succès… La société de chasse Saint-Hubert, compte aujourd'hui une cinquantaine de licenciés à Lunel-Viel. L'ouverture de la chasse échelonnée en trois temps, a débuté le 15 août dernier sur certains secteurs et uniquement le dimanche. Le 11 septembre, le territoire de chasse s'est étendu aux garrigues et, depuis le 2 octobre, il est étendu sur tout le territoire communal, les vendredis, samedis, dimanches, lundis et jours fériés jusqu'à la fermeture de la chasse, le 28 février 2023. Les cotisations sont fixées à 80€ pour les Lunelviellois et à 250€ pour les actionnaires (hors Lunel-Viel). La cotisation est gratuite un an pour les nouveaux détenteurs de permis de chasse.

FUTSAL

Une nouvelle association pour s'adonner aux joies **du futsal**

Le football continue d'attiser les passions. Une nouvelle association sportive crée par Mohad Fethi, ancien entraîneur du club de foot de Lunel-Viel pendant cinq ans, vient de voir le jour dans la commune : le Futsal.

Le futsal est un sport collectif apparenté au football. Comme lui, il se joue principalement au pied avec un ballon. Il oppose deux équipes de cinq joueurs, quatre joueurs et un gardien, dans un gymnase. L'objectif est de mettre un but, sans utiliser les bras, dans le camp adverse. Les entraînements auront lieu les dimanches de 15h à 18h à la halle des sports Pierre de Coubertin. Cette discipline, assez physique, s'adresse aux adolescents et jeunes adultes quel que soit le niveau. Se rendre sur place aux horaires d'entraînements pour découvrir cette nouvelle activité.

Erratum

Reprise de la pizzeria à emporter **VYM PIZZA**

Une erreur s'est glissée dans le précédent numéro du LVmag. À la rubrique Vie locale, le numéro de téléphone indiqué pour "VYM PIZZA" n'était pas bon. Le numéro de la pizzéria est le : 07 81 09 07 70. Merci d'en prendre bonne note.

d'info : VYM Pizza
463 avenue de la République
Tél : 07 81 09 07 70
VYMPIZZA

BOXE FRANÇAISE

Deux nouveaux entraineurs **au club de savate** lunelviellois

Pour assurer les cours aux côtés d'Alain Palma, le président, deux nouveaux entraîneurs ont fait leur arrivée au club de savate boxe française de Lunel-Viel. Il s'agit de Karim Messaoudi et Delphine Rouch, tous deux formés au club.

« *La boxe est un sport familial que je pratiquais comme mon père avant moi, en région parisienne, avant de venir ici en 2013*, explique Karim Messaoudi. *Je suis tout de suite venu à Lunel-Viel dans le club d'Alain Palma. Devenir moniteur a toujours été un rêve. Pour moi, il est naturel de transmettre ma passion.* » Alain Palma, le président, a ajouté qu'il est « *un excellent boxeur. Il a arrêté le combat mais il continue la compétition et participe aux championnats de France en technique. Je suis ravi qu'il ait obtenu, l'année dernière, son diplôme de moniteur, pour lequel je l'ai vivement encouragé.* » Pour Delphine Rouch, la boxe aussi est une longue histoire de famille. La jeune femme a commencé il y a plus de 20 ans aux côtés d'Alain Palma, alors qu'elle était mineure. Après un passage en région parisienne, elle est revenue s'installer sur Lunel-Viel et est devenue entraîneuse pour le club qui l'a vu évoluer. La nouvelle entraîneuse encadrera les plus jeunes aux côtés d'Alain Palma tandis que Karim enseignera la boxe savate aux plus âgés et confirmés. Le club affiche trois sections cette année : les enfants débutants de 4 à 11 ans, les débutants de plus de 12 ans et les confirmés de plus d'une année de pratique avec les compétiteurs pour les assauts et combats. « *Le club qui affichait avant l'épidémie de Covid-19 un vice-champion de France 2ème Série en combat, évolue et grandit* », se réjouit Alain Palma, son président. Les entraînements sont les mardis et jeudis, à la halle Pierre de Coubertin, de 18h à 19h pour les enfants, de 19h à 20h30 pour les adultes.

d'info :
A.L Savate Tel : 06 14 87 11 56
Mail : alainpalma@sfr.fr

Le guide des associations est en ligne !

Pour ceux et celles qui n'auraient pas encore trouvé leur activité, le guide des associations 2022-2023 est disponible en téléchargement sur le site de la ville **ville-lunelviel.fr**

et pour suivre l'actualité des associations, rendez-vous sur le groupe facebook des associations !
Vous y trouverez toute l'actualité et les événements des associations lunelvielloises, n'hésitez pas à la partager !

Assos@lunelviel

Téléthon 2022 : les associations mobilisées

À vos agendas ! Le Téléthon va animer la commune le week-end des 2 et 3 décembre. Le programme des actions de sensibilisation menées par les associations participantes sera disponible en ligne sur le site de la ville très prochainement.

Une association **pour danser la salsa**

Cet été, à l'initiative de Marie-France Martinez, Lunelvielloise depuis deux ans et adepte de danses latines, une nouvelle association a vu le jour sur la commune : Salsa dans'.

Depuis le 13 septembre, il est possible de s'initier ou de se perfectionner à la salsa ou à la bachata. Ces deux danses aux rythmes entraînant de Cuba pour la première et de la République Dominicaine pour la seconde, se dansent en couple. Les cours sont animés par Jorge Cuba, danseur professionnel cubain basé sur Montpellier, qui est accompagné de Marie-France Martinez. À découvrir les mardis à la salle de danse de la Halle des Sports Pierre de Coubertin, à 19h30 pour la salsa et 20h30 pour la bachata. L'esprit de l'association est avant tout de permettre à chacun de s'épanouir et de trouver du bien-être dans le partage de la danse. « *Il n'est pas nécessaire de venir en couple mais il faut savoir que dans nos cours, nous privilégions une certaine parité, les cavaliers tournent avec les cavalières pour que tout le monde danse. En général, les cavaliers sont moins nombreux que les cavalières, mais ce n'est pas toujours le cas ! Donc, nous acceptons les personnes seules à condition que ce ne soit pas trop déséquilibré* » précise-t-elle. Pour découvrir la danse et le plaisir de danser la salsa ou la bachata le premier cours d'essai est gratuit.

d'info :
Salsa dans' Tel : 06 30 91 43 60
Mail : mariefrance.martinez@live.fr

Portraits de néo-Lunelviellois

Un regard neuf sur la ville pour les nouveaux habitants

Quarante-cinq nouvelles familles se sont installées cette année sur la commune. Des couples, des familles venues d'ailleurs, attirées par le bon vivre du village, sa proximité avec l'agglomération de Montpellier et les plaisirs du littoral méditerranéen. Portrait de ces nouveaux habitants qui ont choisi de vivre à Lunel-Viel.

La ville de Lunel-Viel organisait samedi 3 septembre, dans les salons de l'Hôtel de Ville, une cérémonie en l'honneur des nouveaux arrivants qui se sont installés à Lunel-Viel. L'occasion de se rencontrer et de présenter les services et les activités de la commune. Parmi les nouvelles familles invitées, une trentaine de nouveaux Lunelviellois de tous âges ont pu échanger avec le maire Fabrice Fenoy et les élus présents, mais aussi s'informer sur les équipements, les projets et les services de la cité.
Ces nouveaux résidents lunelviellois, installés pour certains en période post-covid-19, arrivés pour d'autre durant l'été, insufflent le dynamisme du territoire. Ils sont revenus sur les raisons de leur installation et portent un autre regard sur la ville.

Nouveau projet de vie
Stéphanie & Benoit Letourneau

Parmi les présents, Stéphanie et Benoit Letourneau, qui ont posé leurs valises rue Cournelet en décembre 2021. Originaires du Mans dans la Sarthe, le couple de quinquagénaire a fait le choix de venir s'installer sur la commune pour développer un nouveau projet professionnel. Benoit, entraîneur haut-niveau de squash est venu dynamiser la section jeunes de l'école du club GM Squash installé au 203 chemin des Fournels. De sa rencontre avec Kevin Milla est né le projet d'agrandissement du club et la volonté d'y proposer également du padel, discipline à mi-chemin entre le tennis et le squash. « *C'est lors d'une formation que j'ai rencontré Kevin Milla et nous avons décidé de nous lancer dans l'aventure. J'ai saisi l'opportunité d'entrainer les jeunes et de développer le squash de haut-niveau avec notamment la venue régulière de champions sur Lunel-Viel. Nous avons, avec ma femme, quitté notre région après cinquante-trois ans passés au Mans. Certes, c'est un challenge mais nous sommes ravis de débuter cette aventure.* »
Tandis que Stéphanie s'occupera du restaurant dans les futurs et nouveaux locaux de GM Squash, prévus fin 2023, Benoit se consacre déjà à développer l'école de Squash sous la houlette de Kevin Milla. Le couple qui a sillonné les environs avant de s'installer a été séduit par le village et ses nombreuses manifestations, notamment la dernière en date, le festival *Un piano sous les arbres* qui les a enchantés.

En famille
Marie & Antoine De Bolster

Marie et Antoine De Bolster se sont installés fin mai avec la petite Capucine, 2 ans aujourd'hui. Changement de vie complet pour ce couple de jeunes trentenaires, plutôt habitué aux grandes villes, qui a emménagé rue des écoles à Lunel-Viel. Originaires de Paris pour elle et de Marseille pour lui, ils ont eu un coup de cœur pour le village. « *Nous habitions le centre-ville de Montpellier depuis 10 ans et nous cherchions à acheter une maison avec un extérieur. Sur Montpellier, il était difficile de trouver un bien dans notre budget et selon nos critères. Nous avons alors élargi nos recherches à 20 minutes autour de Montpellier. Quand nous avons visité la maison, nous avons eu un véritable coup de cœur, puis nous avons découvert le village. Finalement, c'est la maison qui nous a fait nous installer ici !* ». Marie travaille toujours sur Montpellier dans un magasin de décoration tandis qu'Antoine est chef cuisinier. En attendant de trouver un emploi aux alentours de Lunel-Viel, le jeune homme s'occupe de la rénovation de leur bâtisse de 200m². « *Nous avons toujours vécu dans des grandes villes avec un centre-ville très actif, nous appréhendions un peu de nous installer dans un petit village, d'autant plus que je n'ai pas le permis de conduire, précise Marie. Au final, nous sommes très heureux, tout est à proximité en fait, on fait tout à pied, le parc, la crèche pour Capucine… et nous avons une bien meilleure qualité de vie !* »

En provenance de Lansargues
Denis et Coralie Perrot

Denis et Coralie Perrot étaient en location sur Lansargues et souhaitaient devenir propriétaires. Ils ont réalisé leur premier achat immobilier sur la commune de Lunel-Viel. Le couple de trentenaire s'est installé en avril dernier avec leur petit fille, Thaïs, âgée de 4 ans. « *Nous voulions trouver une maison avec jardin dans une ville qui offre des commerces de proximité, et une école pour notre fille, qui est rentrée en grande section de maternelle à Lunel-Viel. Il nous fallait aussi rester à proximité de Lansargues pour ma femme, qui y travaille, et rester dans un secteur proche de Montpellier pour moi, ce qui est parfaitement le cas avec la situation géographique de Lunel-Viel. Après de nombreuses recherches infructueuses, nous avons trouvé à acheter une maison sur Lunel-Viel et nous sommes très contents* ».

Ex-Bretons de Toulouse
Béatrice & Armel Tastard

Originaires de Bretagne, Béatrice et Armel Tastard vivent aujourd'hui leur retraite à Lunel-Viel. Après avoir quittés la Bretagne il y a six ans pour s'installer en périphérie de Toulouse, ils ont fait le choix de venir s'installer à Lunel-Viel. Armel 61 ans et Béatrice 59 ans, tous deux anciens managers de La Poste, ont emménagé avenue du Parc, non loin de l'Hôtel de Ville pour se rapprocher de leurs enfants. Au moment de leur retraite, Armel et Béatrice ont laissé leur maison en périphérie toulousaine pour suivre leur fille installée près de Fabrègues, dans l'Hérault. « *On recherchait une maison de caractère à moins de quarante-cinq minutes de Fabrègues. Cela a été long. Nous avons passés quatre mois chez notre fille avant de trouver à acheter sur la commune. Ce qui nous manque c'est un extérieur, mais nous avons le parc et beaucoup d'arbres au pied de la rue.* » Le couple qui a emménagé en mai dernier, souhaitait retrouver un village à taille humaine. « *Ici, tout se fait à pied ou à vélo. Le village est très animé et il y a des commerces de proximités. On se plaît bien.* » Avec deux enfants et quatre petits-enfants, la nouvelle maison du couple sert de lieu de villégiature. « *On reçoit beaucoup, il nous fallait une grande maison.* »

Mairie

Mairie de Lunel-Viel
121 avenue du Parc
34400 Lunel-Viel
www.ville-lunelviel.fr
La Mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.
Tél. 04 67 83 46 83

État civil

Naissances

25/06 : BEAUVILAIN Elohan **20/07:** BELGHITH Nahla
27/06 : ARIZA Alyana **06/07:** BAGHA Manel
23/07 : SAVIN Alba **02/08 :** GABARRI Rakel
23/08 : GIMENEZ Victoria **23/08 :** MENOUAR Rym
27/08 : DAVIAU Rachel **28/08 :** BASKA Léonie
16/09 : OUADDAH Salim

Décès

02/07 : PORNET André **13/07 :** MAURIN Janine
13/07 : TISSINIER Lenny **22/07 :** PINCINI Jean
23/07 : DUFAY Marie-Louise **28/07 :** DOMENECH Maria
06/08 : SILVERIO Osvaldo **18/08 :** SCHMITT Andrée
19/08 : MARCHAL Jeannine **22/08 :** BARTHIER René
23/08 : SATGÉ Alain **29/08 :** MIRALLES Robert
09/09 : WACOGNE Marie-Thérèse **23/09 :** FÉRIAUD René

Mariages

09/07 : GRANDGONNET Marie et BLUM Florent **09/07 :** COMBALUZIER Robert et FILLIOL Bérengère **20/08 :** FERRER Marie-Josée et VANHOCKERHOUT Stéphane **20/08 :** MOHAMED Fedele et EL ADELOUNY Btissam **09/09 :** BENOLIEL Rachel et RAIA Jean-René **10/09 :** MORISSEAU Patrice et FURIO Christine **24/09 :** SERANE Cyril et LOBATON RUBIN DE CELIS Silvia

En bref

ALERTE SMS
Inscrivez-vous pour recevoir toutes les alertes de la ville

Pour bénéficier, de ce service gratuit, complétez le formulaire d'inscription joint dans ce numéro de LVmag et le retourner en Mairie.

Ou rendez-vous en ligne sur **www.ville-lunelviel.fr/alerte-sms** ou en flashant le QRCode du formulaire. Vous pourrez ainsi être informés d'un événement météorologique (vigilance, alerte...), d'une coupure d'électricité, de travaux, d'informations concernant les écoles ou encore d'une réunion publique ou d'une manifestation sur la commune...

APP'TABLE : la nouvelle appli d'Elior

Depuis le 1er septembre 2022, Elior a mis en place une nouvelle application App'table afin de permettre aux parents d'accéder à des informations concernant la restauration de leurs enfants.

Destiner à remplacer l'application actuelle « Bon'App », qui cessera de fonctionner fin décembre 2022, la nouvelle plateforme se veut plus moderne, plus simple et plus complète avec de toutes nouvelles fonctionnalités pour les parents.

La nouvelle application App'Table permet aux parents :
- de consulter les menus
- de connaître la qualité des produits et les principaux allergènes
- d'accéder à des recettes, à des conseils divers sur l'alimentation et à des actualités sur le restaurant via le blog « Bon & Bon ».

App'Table est disponible sur 2 plateformes : un site internet et une application mobile. Plus d'infos sur **www.ville-lunelviel.fr**

Le village orphelin de Lenny Tissinier

C'est avec une profonde tristesse que les Luneviellois ont appris le décès de Lenny Tissinier, en juillet dernier. Le jeune homme de 23 ans, victime d'un accident de la route, a reçu un vibrant hommage de tout le village. Ses amis et collègues raseteurs, tous de blanc vêtus, comme l'impose la tradition, ont brandi une banderole dans les arènes de Lunel-Viel, en août dernier, pour rendre hommage au jeune homme, ancien raseteur, formé à l'école taurine de Baillargues. Le jeune homme qui partageait deux passions : les taureaux et le ballon rond, a également été honoré par le club de football de Lunel-Viel. Les joueurs de l'USLV lui ont également rendu hommage les 10 et 11 septembre dernier lors d'un tournoi de foot en son nom. La municipalité présente ses plus sincères condoléances à la famille, dont le père est employé communal et la mère ancienne conseillère municipale, et aux proches du jeune homme parti dans la fleur de l'âge et unanimement apprécié à Lunel-Viel.

Octobre

Jeunesse
Dimanche 31 octobre, Salle Roux
> Halloween Party
À partir de 16h : atelier maquillage, jeux, chasse aux bonbons dans le village, suivi d'un repas et soirée musicale sur réservation auprès de l'APEEM. groups/apeem34400

Novembre

Commémoration
Jeudi 11 novembre, Cimetière
> Cérémonie du 11 novembre

Exposition Street-art
Du jeudi 17 au dimanche 20 novembre, Orangerie
> Exposition itinérante, organisée par la CCPL
Huit artistes locaux se réunissent pour une exposition collaborative qui voyagera au cœur de la communauté de communes du pays de Lunel
Ouvert à tous - Gratuit.
> Vernissage jeudi 17 novembre à 19h
> Vendredi réservé aux scolaires
> Samedi et dimanche de 10h à 12h et de 14h à 18h
> Atelier graff samedi de 15h à 17h

Environnement
Samedi 19 novembre, à l'usine de valorisation énergétique de Lunel-Viel
> Journée porte ouverte, organisée par le Syndicat (informations au 04 67 59 72 30 ou www.picetang.fr)
Toute la journée, venez découvrir le parcours des déchets, de la prévention au recyclage et visitez le cœur de l'usine d'incinération. Participez à de nombreux ateliers couture, fabrication de lombri-composteur, découverte du compostage ou réparation d'objets électroniques...

Vide-grenier junior
Samedi 26 novembre, salle Roux
Sur inscription au 04 67 83 46 94

Décembre

Téléthon
Vendredi 3 décembre à 20h, Salle Roux
> Loto Buvette et petite restauration sur place.

Samedi 4 décembre
de 9h à 22h, place du 14 juillet :
> Animations, gratiferia, vente de poulets, compote...
de 14h à 16h30, Halle Pierre de Coubertin :
> Parcours multi-activités pour les enfants
Vente de friandises sur place.
de 18h à 22h, Salle Roux
> Spectacles de danse proposés par *Temps Danse* et *Blanches Ebène.*
Buvette - Entrée libre
Dimanche 5 décembre
de 10h à 12h, départ et arrivée devant la Salle Roux
> Marche solid'air (pour tous) **et chasse au trésor** (pour les enfants) **suivis d'un apéritif de clôture**
Le programme complet sera communiqué ultérieurement.

Festivités de Noël
Mardi 13 décembre à 10h, salle Roux
> Spectacle pour les enfants des crèches et des assistantes maternelles *(Offert par la municipalité)*
Ouvert à tous - Gratuit - *Spectacle jeune public*

Samedi 17 décembre à partir de 13h30
> Transhumance de moutons de 13h30 à 16h
> Spectacle à 16h00, Salle Roux
> Retraite aux flambeaux et déambulation en musique dès 17h30
> Feu d'artifice à partir de 19h, au stade
> Concert de Noël à 21h, à l'Église Saint-Vincent Ouvert à tous - 10€ (gratuit - *de 25 ans et minima-sociaux).*

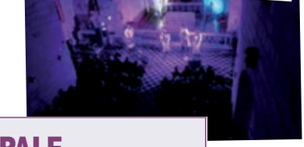

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
Horaires d'ouverture

La bibliothèque vous acceuille du lundi au vendredi de 16h30 à 18h30 et le mercredi de 10h à 12h et de 14h30 à 18h30.

Les animations de L'EVS **LA RUCHE**

Ateliers Seniors - UFCV
- Bien vivre ma retraite (2h/12 ateliers)
du 29 septembre au 15 décembre, tous les jeudis matin de 10h à 12h
- Ateliers numériques collectifs (2h/12 ateliers)
du 29 septembre au 15 décembre, tous les jeudis après-midi de 14h30 à 16h30
Inscription au 06 31 18 40 53 ou par mail à : evs.laruche@ville-lunelviel.fr

Ateliers parentalité & éveil
Un vendredi et un samedi par mois :
Les 22/10, 4/11, 19/11, 2/12 et 17/12 de 9h30 à 11h30, annexe de la bibliothèque
> Parents et enfants de 0 à 3 ans
Inscription au 06 89 72 36 42

Ça joue !
Temps de jeux en famille. Un mercredi/mois de 14h30-16h30 : **les 9/11 et 14/12, à la bibliothèque**

Les petits bibliophiles
Temps partagé autour de la lecture pour les 8-12 ans. Un mercredi/mois de 14h30-15h30 : **les 2/11 et 7/12, à la bibliothèque**

Atelier participatif
«Le livre dans tous ses états», **le 26 octobre de 14h30 à 16h30** (sur inscription). Atelier en famille de pliage de livres (à partir de 7 ans).

Pizza-Blabla «Le service civique»
Temps d'échange pour les 15-25 ans.
Le 3/11 de 19h à 20h30, annexe de la bibliothèque

Atelier pâtisserie
Sur inscription auprès du CCAS de 14h à 18h
> Senior : un lundi/mois : **7/11 et 5/12**
> Famille : un jeudi/mois : **10/11 et 1/12**

Le rendez-vous des lecteurs
Temps partagé autour de la lecture pour les adultes. Un vendredi/mois de 10h-11h30 : **les 28/10, 25/11, 16/12**

Cours de français
Tous les mardis (hors vacances scolaires) de 9h30 à 11h30 **à partir du 13 septembre** (sur inscription - annexe bibliothèque)

SAMEDI 17 DÉCEMBRE 2022

Dès 13h30

LUNEL-VIEL

fête Noël !

Transhumance

Musique

Spectacle
Opéra Pork !

Feu
d'artifice

Défilé
aux
flambeaux

Concert
Gospel

www.ville-lunelviel.fr

VILLE DE
Lunel-Viel